ISSN 0988 - 4807

LES AMIS DU VIEUX ROGNES

Association déclarée J.O. 2.2.1977

ANNALES

18

1994

ANNALES N° 18

SOMMAIRE

Editorial	Guiral	ALMES
Liste des Donateurs pour la cloche de St Marcellin	Danielle	ROSCH
Compte-rendu financier de la souscription	Danielle	ROSCH
Bilan Annuel à l'Assemblée Générale	Danielle	ROSCH
Compte-rendu des activités	Gisèle	GAZEL
Recettes de Cuisine Provençale	Divers	
Lou Diamant Negre	Jacky	JOURDAN
La Truffe	Georges	MASSE
Le ciel de Rognes	Paul	FRANC
Deux lettres	Maurice	COQUET
La Constitution Civile du Clergé pendant la Révolution Française à Rognes	Ginette	ANDRE
Brindilles des Jours	Gilbert	ROCHE
Rognes, il y a 50 ans	Gilbert Pierre Anonymes	SALEN BERTAGNE
Rognes, il y a 90 ans	Léon	POUTET

Reproduction des textes et illustrations interdites, sauf autorisation écrite, référence obligatoire à l'auteur et à la publication. Les articles publiés dans les fascicules n'engagent que la seule responsabilité des auteurs.

DISCOURS INAUGURAL DU 18 SEPTEMBRE 1994 DE LA CHAPELLE ST MARCELLIN DE ROGNES

Servant d'EDITORIAL
Guiral ALMES - Président des Amis du Vieux Rognes

Excellence,
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Cher Parrain, et Cher Marraine,
Mesdames et Messieurs,

C'est par des remerciements que l'on débute toujours les interventions et je ne vais pas déroger à cette règle.
Les travaux de restauration de l'ermitage et de la chapelle St Marcellin, qui ont duré six années ont engagé l'activité de nombreuses personnes.
Les ministères, les structures territoriales et les services de l'administration ont également fourni un appui essentiel dans la réalisation du projet.

Sans l'aide financière du Conseil Régional et du Conseil Général, les travaux n'auraient pu s'engager et se réaliser.
La Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Service des Monuments Historiques ont apporté une participation financière toujours renouvelée.
La D.I.R.E.N avec l'aide précieuse de Madame Nerte DAUTIER a fortement engagé le projet et trouvé avec nous les moyens de son financement et défini le principe du chantier de jeunes.
L'Agence des Bâtiments de France représentée ici par Monsieur LOUVET a assuré une aide financière mais surtout un programme des travaux et leur suivi.

L'A.P.A.R.E et ses 250 jeunes qui se sont succédés sur le chantier, offre aujourd'hui une réalisation d'une grande qualité. Le Responsable Technique du chantier, Monsieur Yvon Marie MASSON, a apporté toute sa compétence et ses soins attentifs à la reconstruction, qu'il en soit remercié.
Ces jeunes bénévoles venus de nombreux pays termineront ce chantier tout à l'heure en posant la cloche sur la chapelle.

Mais sans la municipalité de Rognes et son concours financier et matériel, le programme de restauration serait resté sans suite. Nous remercions le Maire, Monsieur Jacky PIN et tous les Conseillers Municipaux qui ont soutenu unanimement ce projet. Et en particulier, Monsieur ROUBAUD qui a assuré la liaison et le suivi du dossier. Le Comité des Fêtes nous a aidé en assurant le financement des concerts et en concourant au prêt du matériel.
Que dire maintenant de tous ces bénévoles et artisans qui ont oeuvré de façon souvent obscure à la renaissance des bâtiments et à la fabrication de la cloche.
Je citerai certains d'entre eux :
Jean BONNET, qui a réalisé la partie mécanique de la cloche.

Pascal BASSIER qui a assuré la construction du mouton de Marcelline II, qui a fabriqué et restauré les portes du bâtiment,
Martine GOJON qui a repeint le cadran solaire après que son mari soit venu jour après jour pour le recalculer et le caler,
Monsieur CARLIEZ qui a sculpté un nouveau médaillon ornant l'entrée de l'ermitage ainsi que la croix du calvaire,
Monsieur CASTELLI qui a fabriqué un lutrin pour orner l'autel de la Chapelle,
Monsieur Paul FRANC qui a passé de nombreuses heures à la remise en état de candélabres.

J'en oublie sûrement, mais ils se reconnaîtront pour toujours dans un détail de l'aménagement du site auquel ils ont participé.

Si Madame TAMISIER et Monsieur BONNAUD sont marraine et parrain de Marcelline II, c'est parce qu'ils ont oeuvré à la réalisation des travaux de St Marcellin et soutenu sans faille notre projet.

Si nous mettons à l'honneur Madame TAMISIER, Présidente des maisons paysannes de France, c'est parce qu'elle est le symbole de la défense de notre patrimoine rural et urbain. C'est aussi parce qu'elle mène des actions pour la mise en valeur de la promotion des sites architecturaux et naturels. Mais surtout elle a toujours eu un oeil bienveillant sur notre commune et y a prodigué bien des conseils. Elle est définitivement adoptée par notre communauté qui lui témoigne ainsi sa gratitude.
Monsieur BONNAUD que tous le monde connaît, est le président fondateur de notre association.
Il s'est occupé avant tout le monde à Rognes, de la protection de notre patrimoine.
Jeune homme, il a réalisé les relevés en plan de l'établissement gallo-romain de RIBIERES. Ardent chercheur, il a compulsé les plus anciennes archives municipales. Photographe, il a constitué un fond photographique d'une grande richesse patrimoniale. Il est la mémoire de Rognes. Toujours disponible, il continue de nous aider dans les relevés topographiques. Les historiens et les chercheurs font souvent appel à ses connaissances et à sa documentation de qualité. Qu'il reçoive l'expression de la gratitude de notre assemblée.

Que dire des donateurs ?
Ils ont été nombreux pour la souscription de la cloche : 140 à ce jour, donnant selon leur moyens de 50 à 500 francs, ce sont des Rognens en majorité mais aussi des compatriotes éloignés de notre région qui ont voulu marquer qu'ils étaient fidèles à notre communauté. Des associations, des entreprises et notre Banque de village le Crédit Agricole, nous ont apporté leur soutien financier.
Soyez tous remerciés de ces dons qui seront intégralement versés au paiement de la cloche et aux travaux de restauration du mobilier.

En 1890, la procession et le pèlerinage avait lieu le 10 Avril, ensuite ils se déroulèrent le 3ème dimanche de Pâques.
Le dernier pèlerinage eut lieu le 2 Mai 1909. 40 jours plus tard, la terre trembla et il ne resta de la Chapelle qu'un tas de ruines.

En 1980, 71 ans après le séisme, j'entamai avec les membres de l'association des Amis du Vieux Rognes le dégagement des gravats qui emplissaient la Chapelle. Suivirent des fouilles archéologiques qui nous permirent de dégager le plan des chapelles antérieures et de mettre au jour la nécropole et son monumental sarcophage cénotaphe.
Les gravats évacués et le site provisoirement protégé des pillards de toutes sortes, il fallait trouver les moyens de le restaurer.
Et c'est sous l'aimable conseil de Monsieur DE LANDER et de Madame TAMISIER ainsi qu'avec la volonté de tous les rognens, que les travaux de restauration de l'ermitage se réalisèrent. C'est sous le mandat de Jacques PARRAUD Maire, et avec l'aide de la Municipalité que fut inauguré en 1988 l'ermitage. Un complément d'aide financière fut apporté par une souscription.
Une personne à Rognes était le garant de la réussite de ce projet, c'est Gilbert SALEN, sa modestie devrait elle en souffrir, je l'en remercie ici officiellement. Nous aimerions tous avoir un peu de ses qualités et valeurs humaines.
Ensuite on coupa les pins qui avaient poussé dans la chapelle et détruit la toiture de l'ermitage.
La deuxième tranche de reconstruction de la chapelle se réalisa ensuite pour se terminer aujourd'hui.
Pourquoi consacrer tant de moyens et d'énergie à la reconstruction de ce bâtiment. Cet argent que nous avons investi n'aurait-il pas été plus utile ailleurs. Notre société recèle tant de cas de problèmes sociaux de tous ordres.
Cette question, je me la posais chaque fois que je venais à St Marcellin.
Aujourd'hui, je ne me la pose plus. La réponse est évidente.
C'est parce que l'idée d'appartenance à une communauté est encore plus profondément enracinée. C'est parce que nous croyons à la continuité historique de la communauté.

Les Rognens et les personnes ici présentes se reconnaissent comme responsables envers les générations passées et futures.

Nous apportons notre pierre servant à maintenir et conforter l'édifice communautaire. Ce projet réalisé maintient et resserre les fils de l'appartenance à une même population.
Nous continuons d'assumer les tâches et les devoirs dévolus à chaque génération.
Dans son histoire depuis le début du IXème siècle, la chapelle a subi trois destructions.
Nous reprenons une quatrième fois sa reconstruction. C'est notre rôle et notre honneur.

18 septembre 1994

BENEDICTION DE MARCELINE II

Marraine: Suzanne TAMISIER
Parrain: Marcel BONNAUD

LISTE DES DONATEURS POUR LA CLOCHE DE SAINT-MARCELLIN

M. DESMERO François
M. DANNAY Daniel
Mme PARRAUD Rafaelle
M. BARBIERI Charles
Mme JOURDAN Jacqueline
M. SALEMME Henri
M. JOIRE Jean
Mme ROSCH Danielle
M. SALEN Gilbert
M. MAGNIN Stéphane
M. LASSAGNE Robert
M. GUALBERT-COULOUGNAC
Mme TAY
M. MARTELLY Marcel
Mme CASTELLI Georgette
M. COURTOISIER
Mme JACOB
Melle ANDRE Ginette
Mme SALLES
Melle PICAL
M. TIZIO Paul
M. VANQUAETHEM
M. FURNON Bruno
Mme DEUS Maryse
Mme SCHULTE Huberte
Mme CLAUDEL Jeanine
M. GAILLARD Jean
M. BIANCHI Armand
M. CARLUEC Maurice
M. PEREZ VITO André
Mme DUPONT
M. CASTINEL
M. FRANC Paul
Mme GAZEL Gisèle
Mme PHILIP Andrée
Mme FABRE Denise
Mme ASPIGNONArmelda
M. FOULET Daniel
M. GAY Alain
M. LOPEZ Denis
Mme COURTOISIER Maryvonne
M. KLEIN J.C
Mme DAVEN Suzanne
M. DAVEN Michel
M. ROCHE Daniel
Mme JULLIEN Bernadette
M. DE LANDER J.
Mme GERMAIN Julie
M. DE SALVE Pierre
Mme GARCIN Danielle
Mme BONNET Jeannine
M. CORNO René
Mme GAY Suzzanne
M. BONNAUD
Mme GODAIL A.
M. DURAND Maryvonne
M. WOLTER
M. JOUVET Yves
Mme TRACOL Catherine
Mme DUBRANA
Mme ALZIARY
Melle POUCEL Georgette
Mme CHRISTEN Micheline
M. ROQUEBLAVE
ARO CONSULTANT
Mme FOUQUET Marcelle
M. LEFEBVRE Alain
Mme GRIMAUD
M. ROUSSET Alexandre
M. BAQUE François
M. ROUBAUD Paul
M. RODI Jean
Mme SALMON Jacqueline
M. BONNABAUD Robert
CREDIT AGRICOLE ROGNES
M. PIN Eugène
M. TAY André
M. PIN Jacky
Mme HANEN Andrée
Mme DECKERS
M. GAXOTTE Benoit
M. ARLES des Arnas
Mme LORAUX
M. RIZZO Jean
M. PILLAUD
M. DAMAS VORZET
Mme MENSOUR
Mme BER R.
M. VIDAL Pierre
Mme LORENZI
Mme CAMBOULIVES Yvonne
Mme DUBUIS
Mme NEGREL Gabrielle
Mme SALVADOR
M. MARTELLI Robert
Mme ROUAIRE Suzanne
Melle BASSO Céline
M. SAINT DENIS Louis
M. SOUDAY Fernand
Mme LATY Suzanne
Mme VALEYE Yvonne
M. ROCHE Gilbert
Mme FALIP Marie-José
Mme LECOUSTRE
Mme RODI
M. ANGOSTO Joseph
M. AUBERT Henri
MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
Mme CORNO Rose
M. GIORDANO
M. BONNAUD Marcel
M. FREMIOT
Mme GOJON Martine
Mme ALMES Josette
M. TEMPIER Philippe
M. CHABAS Henri
M. ALMES Guiral
M. DAVIN Edward
M. COURTOISIER

COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SOUSCRIPTION POUR LA CLOCHE DE ST MARCELLIN

DONS ET SOUSCRIPTIONS :		27 950.00
DEPENSES :		
Cloche Marcelline II et battant	7 501.45	
Mouton de la cloche	4 913.50	
Cloches commémoratives	7 569.30	
Tirages des bons de souscription	1 150.00	
Aquarelle	500.00	
Voile décoré	500.00	
Plaque commémorative	1 910.00	
Timbres	221.20	
Repas des jeunes de l'A.P.A.R.E	630.00	
Apéritif	950.45	
TOTAL DES DEPENSES	25 845.90	- 25 845.90
Bénéfice restant disponible pour des travaux à St Marcellin :		**2 104.10**

ASSOCIATION LES AMIS DU VIEUX ROGNES

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 1994

RECETTES : 50 060.00 F
DEPENSES : 47 634.43 F

EN CAISSE LE 31 DECEMBRE 1993 : 14 482.61 F

Montant des cotisations encaissées au 31/12/93 : 19 400.00 F

RUBRIQUE	RECETTES	DEPENSES	BALANCE
En caisse le 01.01.92	12 057.04		
Cotisations	19 400.00		
Subvention comité des fêtes			
Chorale St Marcelin 92	4 500.00		
Ventes d'annales et divers	2 390.00		
Subvention Mairie 1993	5 000.00		
Sorties	17 050.00		
Dons adhérents	420.00		
Journée St Marcellin	1 200.00		
Dons cloche St Marcellin	100.00		
Manifestations diverses		1 477.88	
Porte St Marcellin		4 993.13	
Sorties		16 352.64	
Abonnements et cotisations		860.00	
Photographies		1 365.61	
Timbres		1 665.00	
Assurances		1 138.60	
Tirages des annales et divers		8 348.60	
Fête de la truffe -expo photo		1 983.39	
Frais divers de fonctionnement		1 247.98	
Journée St Marcellin		5 020.00	
Papeterie		3 181.60	
	62 117.04	47 634.43	
En caisse le 31.12.93			14 482.61

DU 8 JUIN 1993 AU 4 JUIN 1994

8 Juin 1993 :
Réunion de préparation du dossier du musée au presbytère.

13 Juin 1993 :
Sortie dans les Alpes de Haute-Provence - 48 personnes - Le Pré/Roman.

28 Juin 1993 :
Vote du projet "musée" au Conseil Municipal.

Juillet/Août 1993 :
Chantier Saint-Marcellin A.P.A.R.E.
Dimanche accueil et apéritif à l'occasion de l'arrivée de l'équipe "Restauration St Marcellin" A.P.A.R.E.

14 Août 1993 :
Clés du nouveau local en Mairie.

15 Août 1993 :
Apéritif St Marcellin - 2° groupe de jeunes A.P.A.R.E.

17 Août 1993 :
Réunion 10h30, vu avec Monsieur LANGON, Architecte A.B.F., Messieurs MASSON, ROUBAUD et ALMES, le problème du plafond de la Chapelle St Marcellin.

25 Août 1993 :
Aménagement du local de l'Association au rez-de-chaussée du Presbytère Rue de l'Eglise - déménagement le 20/08/94.

19 Septembre 1993 :
St Marcellin - Fête - 250 participants au repas. Messe, Repas champêtre, Concert, Chorale "Acourdanço de Rodhilan".

17 Octobre 1993 :
Sortie à Villeneuve et à Avignon - Visite de la Chartreuse et du Petit Palais.

12 Décembre 1993 :
Exposition sur les cartes postales et photos anciennes de Rognes, dans le local de l'ancienne Mairie à l'occasion de la Fête de la Truffe.
Edition d'un répertoire des cartes postales.

15 Décembre 1993 :
Distribution des Annales N° 17.

8 Avril 1994 :
Participation à l'organisation du concert "Les chorales de Pérugia" - Visite du village et de l'église.

14 Avril 1994 :
Visite de Lambesc.

1er Mai 1994 :
Commande de la nouvelle cloche de St-Marcellin auprès de Monsieur Bruno AULES Fondeur à Hérépian-Magalas (34).

15 Mai 1994 :
Visite de Tarascon, de la collegiale Ste Marthe et du Château, de l'Abbaye St Roman, du Musée des Arts et Traditions Populaires au Vieux Mas.

4 Juin 1994 :
Assemblée Générale de l'association.

RECETTES DE CUISINE PROVENCALE

****

Le 8 Décembre 1990, l'Association organisait son premier repas provençal. Cette initiative a été reconduite le 5 Octobre 1994.
C'est grâce à l'appui de l'Association "La Couquéto" et de sa Présidente Mme NAZET que les repas et les cours de cuisine purent être mis en place. Le dernier repas fut encadré par les deux soeurs GREZE, de la même association.
Ces recettes sont publiées avec l'accord de ces personnes.

MENU DU 8 DECEMBRE 1990 :
Soupe de courge à la Mazarguaise
Boeuf à l'estoufade
Macaronis à la gratinée
Gâteau à l'orange
Arrosée de Vins Rouges et Blancs de la Cave Coopérative de Rognes.

MENU DU 5 NOVEMBRE 1994 :
Bagna caouda (anchoïade chaude Niçoise)
Champignons pinets aux trois viandes
Tartes aux amandes à la Mazarguaise
Fromage de chèvre de Rognes
Nougat Provençal (préparé par G. SALEN)
Arrosé de : Vins Rouges, Rosés,
Blanc nouveau Trespigut de la Cave Coopérative de Rognes.

MA SOUPO DE COUCOURDO A LA MAZARGUENCO
MA SOUPE DE COURGE A LA MAZARGUAISE :

1 tranche de courge de 700 g environ - poids égal de pommes-de-terre - 2 beaux poireaux - 2 beaux oignons - sel, poivre, muscade - 3 cuillères à soupe d'huile d'arachide - 30 g de margarine (ou beurre).

Matériel :
épluche pommes de terre - couteau - cuillère - cuillère en bois - grande casserole avec couvercle - passoire - casserole pour l'eau - moulin à légumes ou pied mixeur -

Temps :
de Préparation : 20 minutes -
Cuisson : 1 heure -

Epluchez courge et pommes-de-terre, coupez-les en gros morceaux ; épluchez poireaux et oignons, coupez-les en rondelles.
Faites chauffer huile et margarine mélangées dans la grande casserole et faites-y revenir, mais non roussir, l'oignon d'abord et ensuite le poireau, et enfin courge et pommes de terre bien égouttées.

Quand le tout est bien passé dans le gras, mouillez avec 1 litre et demi d'eau chaude ; salez, poivrez, muscadez. Couvrez et laissez mijoter doucement au moins une bonne heure.

Passez ensuite au moulin à légumes ou au pied mixeur - Servez accompagné, si vous voulez, de crème fraîche et de croûtons frits, mais ce n'est pas indispensable, à mon avis.

Si vous la faites à la cocotte à vapeur, la cuisson n'est que de 20 minutes.
S'il en reste, elle est encore très bonne le lendemain.

****

Il existe bien d'autres recettes de soupe de courge : avec du lait et des croûtons - avec des haricots secs ou à égrener - avec du riz.

****

Autres suggestions : pas de poireaux mais 3 gousses d'ail revenues en premier.
Le mélange de saindoux et margarine donne d'excellents croûtons.
Pâte brisée salée : 125 g de saindoux - 125 g de margarine pour 500 g.

LOU BIOU A L'ESTOUFADO
L'ESTOUFFADE DE BOEUF

1 bon kilo de boeuf à braiser (gîte à la noix, par exemple),
2 cuillères à soupe de saindoux - 200 g de petit salé - 2 gousses d'ail - 1 gros oignon - 1 bouquet garni - 2 verres de bouillons - sel - poivre - 4 épices.

Matériel :
Une cocotte ou marmite en terre - ficelle - couteau - fourchette - cuillère - cuillère en bois - écumoire - une petite casserole.

Temps :
de préparation : 25 minutes -
de cuisson : 4 heures -

Ficelez le morceau de boeuf si vous craignez qu'il se déforme.
Faites fondre le saindoux dans la cocotte. Faites-y rissoler le petit salé coupé en dés, puis, enlevez-le avec l'écumoire et mettez-le de côté.
Dans ce gras, faites bien rissoler le morceau de boeuf de tous côtés, ce qui demandera un bon quart d'heure - sel, poivre et épices sur chaque face -
Ajoutez ensuite le petit salé, l'ail épluché, l'oignon coupé en deux, le bouquet.
Donnez un tour.

Ajoutez le bouillon chaud, couvrez et laissez cuire tout doucement pendant 4 heures, en retournant la viande plusieurs fois.

****

On pourrait, au lieu de laisser le morceau de viande entier, le couper en gros carrés, ce qui facilite le service.

****

Juste un brin de romarin -
Pèbre d'ail : Sariette
Faire bien rissoler la viande.

MACARONIS A LA GRATINEE

Pour 5 à 6 personnes : 400 à 500 g de pâtes. Eau, sel.

1 - Mettre eau et sel dans la marmite, pousser à ébullition.
2 - Pousser à grosse ébullition, couvrir et cesser immédiatement le feu.
3 - Au bout de 20 mn, les pâtes sont cuites.

APPRET DES PATES :

A - A L'ITALIENNE :
Egoutter les pâtes et ajouter 40 g de beurre ou de margarine.
Remuer avec précaution en saupoudrant de gruyère râpé.

B - A LA MILANAISE :
Formule à l'italienne, plus : jambon ou saucisson cuit hâché et purée de tomate concentrée. Remuer et soupoudrer de gruyère râpé.

PATES A LA GRATINEE

Beurrer un plat à gratin. Etendre une couche de pâtes cuites chaudes. Soupoudrer de gruyère râpé et étaler une autre couche de pâtes. Saler et poivrer légèrement. Soupoudrer de gruyère puis de chapelure. La chaleur des pâtes faisant fondre le gruyère, cette méthode donne l'aspect et le goût du véritable gratin.

LOU GATEU IS ARANGE
LE GATEAU AUX ORANGES

Proportions :
115 g de farine - 115 g de beurre + pour le moule - 115 g de sucre cristallisé - 2 oeufs - 2 oranges - 1 cuillère à café de levure sèche - 115 g de sucre glace.

Matériel :
2 saladiers - cuillère - spatule en bois - couteau - râpe à zeste - presse-citron - pinceau - fouet électrique - moule non cannelé (à génoise ou à manqué de 30 cm de diamètre) - passoire - tamis.

Temps :
de préparation : 30 mn -
de cuisson : 30 à 45 mn -

Faites chauffer un saladier, quand il est bien chaud, mettez le beurre et travaillez-le afin de le rendre crémeux. Petit à petit, ajoutez le sucre, toujours en travaillant à la spatule, puis les oeufs l'un après l'autre.
Rapez le zeste d'une orange, pressez son jus et ajoutez le tout à la pâte.
Mélangez la levure à la farine et incorporez celle-ci à la pâte petit à petit, en la tamisant, en veillant à ne pas faire de grumeaux.
Beurrez grassement le moule, versez la pâte et mettez à four moyen pendant 30 à 45 mn.
Avant de sortir le gâteau, vérifiez la cuisson à la lame d'un couteau.

Pendant ce temps, préparez le glaçage :
Faites dissoudre le sucre glace avec le jus de la seconde orange, et travaillez jusqu'à ce que vous obteniez une crème coulante et épaisse (cela peut se faire au fouet électrique).
Démoulez le gâteau aussitôt cuit : un truc pour démouler plus facilement : retourner le moule sur une grille, entourer le fond avec un torchon mouillé ; en principe, le gâteau se démoule pour ainsi dire seul.
Arrosez immédiatement le gâteau avec le glaçage à l'orange. Celui-ci pénètre lentement dans le gâteau qui par la suite, devient moelleux.

Ce gâteau est une spécialité de la Côte Niçoise.

Extrait de "Trésors de la Cuisine Provençale"
par Raymond COMPAS.

REPAS PROVENCAL DE NOVEMBRE 1994

BAGNA CAUDA

Sauce tiède pour accompagner des légumes cuits ou crus :
8 filets d'anchois dessalés - 4 gousses d'ail - 1 verre d'huile d'olive.

Fendez l'ail en lamelles. Faites-le cuire doucement, sans coloration dans l'huile. Ajoutez les filets d'anchois bien épongés. Faites fondre doucement pour lier la sauce.

Conseil :
A table, tenez la sauce au chaud sur un réchaud à bougies.

CHAMPIGNONS PINETS AUX TROIS VIANDES

Pour 5 personnes :
500 g de viande : agneau, boeuf coupé en tout petits dés, veau.
500 g de champignons (pinets),
2 gousses d'ail,
1 oignon,
1 moitié de poivron rouge doux,
1 pincée de sel,
1 pincée de poivre,
6 feuilles de laurier,
2 cuillerées à soupe d'huile d'olive,
2 cuillerées à soupe d'huile d'arachide,
1 tomate entière.

Faire revenir la viande tout doucement dans les deux sortes d'huile.
Ajouter l'ail et l'oignon coupés finement, le poivron rouge, la tomate pelée et coupée en petits morceaux, le laurier, le sel et le poivre.
Laisser mijoter à petit feu pendant 20 à 30 mn en surveillant la cuisson.
Puis joindre les champignons coupés en très petites lamelles. Laisser cuire pendant 15 mn.

LA TARTO IS AMELO A LA MAZARGUENCO
LA TARTE AUX AMANDES A LA MAZARGUESO

Proportions :
Pour moule à tarte 28/30 cm = 8 parts :
Pour la pâte au sucre : 180 g de farine - 1 pincée de sel - 60 g de sucre en poudre - 1 oeuf - 70 g de beurre - (+pour le moule) - 1 cuillère à soupe d'eau froide.
Pour la garniture : 250 g d'amandes en poudre - 250 g de sucre en poudre - 6 oeufs - 1 cuillère à soupe d'eau de fleur d'oranger - 1 petit citron - 1 pincée de sel - (4 gouttes d'essence d'amande amère).

Matériel :
2 saladiers - spatule en bois - cuillère à soupe - fouet à oeuf - pinceau - moule à tarte - planche - rouleau - presse-citron - grande spatule - papier alu - tamis -

Préparation de la pâte sucrée :
Tamisez la farine dans un saladier ; mélangez avec le sucre et une pincée de sel.
Faites la fontaine et mettez-y : l'oeuf, le beurre légèrement fondu et la cuillère d'eau.
Mélangez d'abord à la spatule en bois, puis à la main.
Beurrez le moule et foncez-le de pâte.
Cette pâte est assez difficile à travailler.

Préparation de la garniture :
Mettez dans un saladier jaunes d'oeufs et sucre et travaillez avec la spatule en bois pendant une dizaine de minutes.
Ajoutez alors : eau de fleurs d'oranger, jus de citron, (essence d'amandes amères), puis la poudre d'amandes.
Mélangez le tout, puis ajoutez - avec les précautions d'usage - les blancs battus en neige ferme, avec la pincée de sel.
Versez dans le moule et enfournez au four préchauffé.

Durée de la cuisson : environ 1 heure.
Comme la tarte est assez épaisse, vérifiez que le fond soit assez cuit ; l'idéal est le four dont on peut chauffer seulement le bas pendant les 20 dernières minutes. Sinon, posez sur le dessus un papier alu pour la fin de cuisson.

Peut se préparer la veille.

Lou Diamant Negre

Qu'es aco lou diamant negre ?
Té, es la rabasso pardieu !
Sabes que lis abitant d'eici sabouravon li rabasso perfumado
de nostri terraire Rougnenc ben avans li rouman ?

Pourquoi n'en avons-nous pas encore parlé dans les Annales ?
Elle fait partie du patrimoine de Rognes, son parfum, sa saveur sont célèbres dans le monde entier (n'ayons pas peur des mots). Sachez que les Tasmaniens, les Japonais viennent ici afin d'essayer de comprendre la naissance de la Rabasse et la faire pousser chez eux !
Mais pour l'instant le diamant noir garde son mystère et nous voilà rassurés. Nous pourrions raconter des histoires secrètes ou fanfaronnes peut-être plus savoureuses que des récits de chasse ou de pêche, mais il vaut mieux rester dans le mystère et les distiller dans le temps au cours de prochaines Annales.

En attendant, puisque Noël est là, ,nous proposons cette recette aux Truffes de Rognes :
Mettre les gourmets en conditions pendant l'apéritif : faire humer l'ouverture d'un bocal rempli de Truffes juste brossées, mêlées à des oeufs avec leur coquille.

En cuisine :
- *brosser les Truffes à l'eau froide (10 gr par personne)*
- *casser, battre les oeufs (2 par personne) avec de la crème fraîche épaisse,*
- *ajouter délicatement les Truffes découpées en fines lamelles (garder des lamelles autant que de convives),*
- *1/2h après, quand tout le monde est à table, travailler l'omelette dans une poêle (très peu beurrée) afin qu'elle soit baveuse et les Truffes bien réparties et tièdes,*
- *servir sur un plat long chaud,*
- *décorer avec les lamelles restantes.*

Les invités doivent l'attendre avec un bon vin chaleureux en racontant la dernière histoire "du rabassier, son chien et le braconnier".

Jaky JOURDAN

Voici le sonnet que le Tuber mélanosporum a inspiré à Monsieur Georges MASSE :

La Truffe

Tuber Melanosporum

"Lentement je me forme au milieu du terroir,
Lentement je distille un arôme superbe,
Je me nourris de sève et je dessèche l'herbe,
Je cristallise tout, je suis le Diamant Noir!

Toi qui veux m'asservir, tout frémissant d'espoir,
Que tu sois d'âge mûr ou que tu sois imberbe,
Tu seras mon esclave et perdras ta superbe,
Obéissant, soumis, recherchant mon pouvoir.

Jour et nuit tu seras hanté par ma présence,
J'envahirai sournoisement ton existence,
Et tu m'adoreras toujours à deux genoux,

Lorsque, flairant le sol chéri de ta truffière,
Boueux, crotté, tu sortiras dans la lumière
Le sombre diamant qui vous captive tous"

C.H.

La Truffe

Tuber Melanosporum

"Lentement je me forme au milieu du terroir,
Lentement je distille un arôme superbe,
Je me nourris de sève et je dessèche l'herbe,
Je cristallise tout, je suis le Diamant Noir!

Toi qui veux m'asservir, tout frémissant d'espoir,
Que tu sois d'âge mûr ou que tu sois imberbe,
Tu seras mon esclave et perdras ta superbe,
Obéissant, soumis, recherchant mon pouvoir.

Jour et nuit tu seras hanté par ma présence,
J'envahirai sournoisement ton existence,
Et tu m'adoreras toujours à deux genoux,

Lorsque, flairant le sol chéri de ta truffière,
Boueux, crotté, tu sortiras dans la lumière
Le sombre diamant qui vous captive tous"

CM.

LE CIEL DE ROGNES

Dans le ciel de Rognes, en automne un objet céleste d'un blanc jaunâtre brille au-dessus du Foussa. Ce n'est pas une étoile, c'est une planète, une planète particulière avec un anneau composé de millions de particules qui circulent autour de son équateur comme de petits satellites et qui forment une immense collerette. C'est Saturne.

Cette planète possède aussi de gros satellites beaucoup plus éloignés, et depuis le survol de Saturne par les deux sondes Américaines Voyageur I et II, on connaît 17 satellites du système saturnien.

Nous nous intéressons à deux d'entres eux, que l'on appelle les coorbitaux : JANUS et EPIMETHEUS (1980-S1 et 1980-S2).

En 1966, l'astronome A. DOLLFUS photographie l'un deux à l'Observatoire du Pic du Midi. L'Union Astronomique Internationale le baptise JANUS.
En 1978, J.W FOUNTAIN et S.M LARSON de l'Université d'Arizona démontrent qu'il s'agit en fait de deux satellites différents. La sonde Voyageur les observe tous les deux. Leur différence d'éclat montre que c'est 1980 S1 qui correspond à JANUS et c'est donc 1980 S2 qui sera baptisé EPIMETHEUS.

CARTE D'IDENTITE DES DEUX OBJETS

	JANUS 1980 S1	**EPIMETHEUS 1980 S2**
Rayon Orbital Moyen km	151 472	151 422
Période de Révolution	16h40.316 mn	16h39.825 mn
Rayon - km	110.100.80	70.60.50
Masse - g	$36.9.10.^{20}$	$8.53.10^{20}$
Magnitude visuelle	14	15

La curiosité de ces deux satellites, c'est qu'ils circulent sur la même orbite ou presque, et que leurs vitesses orbitales sont proches mais non pas égales, donc le satellite intérieur rattrape lentement le satellite extérieur.

La différence entre les rayons orbitaux moyens est inférieure à la somme des rayons des satellites, donc il devrait y avoir collision...

Lorsqu'ils s'approchent l'un de l'autre, l'attraction gravitationnelle modifie leur moment angulaire *.
Le moment du satellite intérieur augmente et celui-ci est amené sur une orbite plus grande où sa vitesse orbitale est plus petite ; le moment du satellite extérieur diminue et ce dernier est déplacé sur une orbite plus petite où sa vitesse orbitale est plus grande. De ce fait le dépassement s'effectue sans dommage.

Ce pas de deux se répète tous les quatre ans environ. Au bout de cette période, les satellites ont retrouvé leur orbite initiale et la conservation de l'énergie totale du système.

Il se passe de drôles de choses dans le ciel de Rognes ...la nuit.

P. FRANC.

* **Moment** :
Moment d'inertie d'un corps : intégrale du produit de chaque élément de masse de ce corps par le carré de la distance de cet élément a un axe fixe appelé "axe d'inertie".

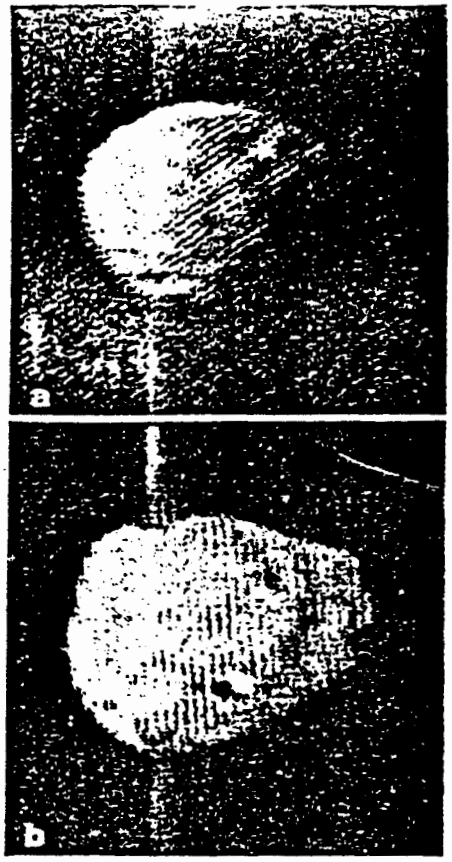

<----------- 1980-S1 JANUS

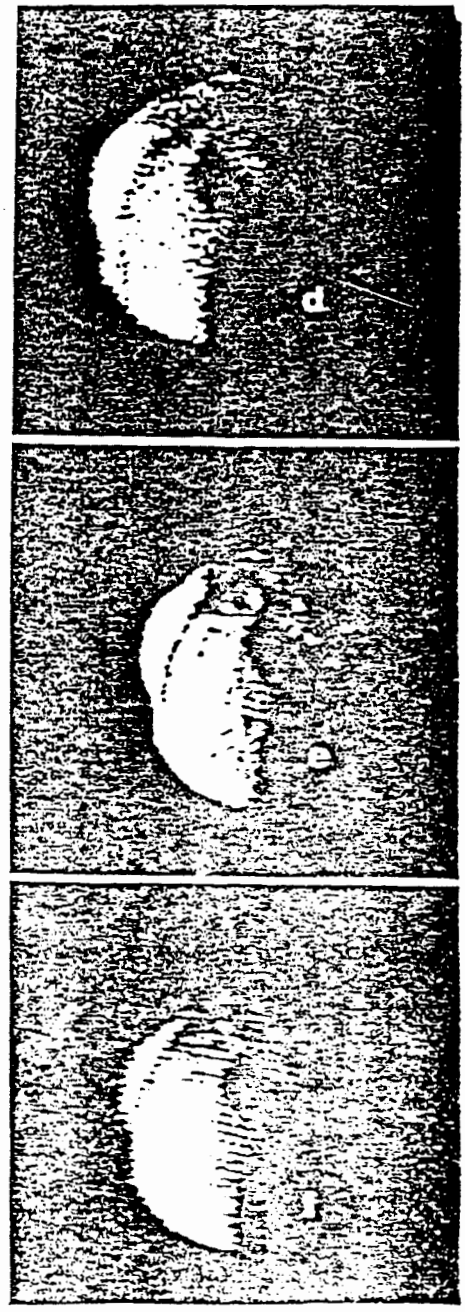

----------> 1980.S2 EPIMETHEUS

DEUX LETTRES DE MAURICE COQUET

Monsieur Paul ROUBAUD a bien voulu nous communiquer deux lettres de Maurice COQUET que nous publions en fac-similé, et en transcription pour en faciliter la lecture. Monsieur COQUET est l'auteur de "La région de Rognes Tournefort et Beaulieu à travers l'histoire".
Cet ouvrage, aujourd'hui introuvable en librairie, est le plus documenté, le plus complet qui existe sur notre commune. Il nous a paru intéressant de faire connaître ces documents qui s'ajoutent à l'oeuvre de notre historien.

****

21 Juin 1971

Cher Monsieur,
J'ai bien reçu votre lettre et je vous remercie très sincèrement de vous faire ainsi mon propagandiste.

En ce qui concerne les regrets que vous avez exprimés, croyez bien que ce n'est pas de propos délibéré que j'ai laissé dans l'ombre l'histoire de certaines parties du terroir de Rognes : c'est qu'à ma grande déception, parmi les documents que j'ai consultés, et qui sont représentés par plus de 6 000 fiches rassemblées au cours de huit années de recherches, je n'ai pratiquement rien trouvé qui se rapporte aux terres situées à l'ouest et au nord-ouest du rocher de Rognes.

Cependant, la présence de la Chapelle Saint-Marcellin témoigne qu'il y régnait une activité certaine dès l'époque romaine, mais si les vestiges de cette période n'y sont pas rares, ils se sont révélés jusqu'à présent très pauvres. C'est ce qui m'a fait supposer que s'était dans ce quartier qu'habitaient les esclaves ou les colons du, ou des propriétaires Gallo-Romains établis sur le plateau et dont la Villa BEDATA n'est qu'un domaine parmi d'autres dont ont ignore encore presque tout. On n'est d'ailleurs pas plus renseignés sur toute la chaîne des Côtes. Quelle pouvait-être l'activité des établissements dont on trouve les traces à la Jacourelle, au Pigeonnier, au Castellas ou sur le plateau de Goiron ?

On peut présumer qu'après la chute de Rome, la région de Robert et de Saint Marcellin, c'est-à-dire la partie haute du vallon de Saint Christophe, la seule qui avait été alors asséchée, devint principalement une terre d'élevage. Les traces de carraires particulières, de jas, et de relarguiers datant du Moyen-Age n'y manquent pas.

C'est au cours de ce Moyen-Age, après le départ des Sarrasins, que le Vallon de Saint-Christophe fut mis progressivement en valeur, et qu'il devint, en général, la propriété des nombreux petits Nobles qu'on trouve à Rognes et dont les terres se trouvaient bien quelque part...

Voici les rares documents que j'ai pu rassembler :

1286 : Vente par ALASACIS, femme de Hugues GALINIER, à GUIRAN Rognes, d'une terre plantée en vignes à Saint-Marcellin relevant de la direct de l'Eglise de Rognes - Archives des B-D-R. 2 G.N N°42

14/11/1313 :Vente par Hugues et Bertrand MEALIS (?) à GIRAUD Rognes pour le prix de 4 livres de Provençaux, d'une terre sise au lieu lit "Les Pesses", relevant de la direct de Béranger ISNARD d 2.G

Plan"
2.G

OLI
une

UR
t à
in)
ste

et
nt
e

t
1
s

A la vérité, la documentation sur les bastides privées, la date de leur apparition et les noms de leurs propriétaires successifs, est enfouie dans les volumes des archives notariales lorsque celles-ci n'ont pas disparu et que l'on commence seulement à dépouiller méthodiquement. Si l'on trouve des chercheurs assez courageux pour s'attacher à cette besogne obscure et ingrate, qui demandera dans le meilleur des cas, deux ou trois décennies, on pourra enfin avoir une vision plus complète de ce qu'étaient les Bastides et les conditions réelles de vie de ceux qui les exploitaient. En ce qui me concerne, c'est une besogne que je ne pouvais entreprendre, ne serait-ce qu'en raison de mes 76 ans !

De tout ce qui précède, il me reste le regret de ne pas avoir fait votre connaissance plus tôt. En parcourant votre région en votre compagnie, et en interrogeant les vieux paysans rogniens à l'esprit si vif, en recherchant les noms des vieux lieux dits, qui sont si évocateurs mais qui ne figurent sur aucune carte et dont le souvenir est en train de disparaître, je suis sûr que j'aurais pu étoffer mon Histoire de Rognes, ce terroir que j'aime et auquel je suis véritablement intégré.
Une bonne souche paysanne trouve toujours une terre où s'enraciner quelle que soit son origine...

Il est peu probable que je puisse descendre en Provence avant l'automne, mais lorsque je le ferai je me permettrai, si vous m'y autorisez, de vous téléphoner pour vous voir soit à Marseille, soit à Rognes.

En vous remerciant encore de l'intérêt que vous témoignez à mon travail, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à mes sentiments cordiaux.

21 juin 1971

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre et je vous remercie très vivement de vous faire ainsi mon prédécesseur.

En ce qui concerne les regrets que vous avez exprimés, croyez bien que ce n'est pas de propos délibéré que j'ai laissé dans l'ombre l'histoire de certaines parties du terroir de Roquas : c'est qu'à une grande déception parmi les documents que j'ai consultés et qui sont répertoriés par plus de 6.000 fiches, rassemblés au cours de huit années de recherches, je n'ai pratiquement rien trouvé qui se rapporte aux lieux situés à l'ouest et au N.O. du bourg de Roquas.

Cependant la présence de la chapelle Saint-Marcellin laisserait à penser qu'il y régnait une activité certaine dès l'époque romaine ; mais si les vestiges de cette période n'y sont pas rares, ils se sont révélés jusqu'à présent très pauvres. C'est ce qui m'a fait supposer que c'était dans ce quartier qu'habitaient les malaos ou les colons du, ou des propriétaires gallo-romains établis sur le plateau et sous la ville. Bedata n'est qu'un domaine parmi d'autres dont on ignore encore presque tout. On est, d'ailleurs, pas plus renseigné sur tout le chaînon sud-ouest. Quelle pouvait être l'activité des établissements romains dont on trouve des traces à la Jacouelle, au Lifounis, au Castellas ou sur le plateau de Fréjus ?

On peut présumer qu'après la chute de Rome, la région de Roquas et de Saint-Marcellin, c.à.d. la partie haute du vallon de Saint-Christophe, la seule qui avait été alors occupée, devint principalement une terre d'élevage. Les traces de cultures particulières, de pêche et de colonisation de tout du moyen âge n'y manquent pas.

C'est au cours de ce moyen âge, après le départ des Sarrasins, que le vallon de Saint-Christophe fut mis proportionnellement en valeur et qu'il devint, en général, la propriété des nombreux petits colons qu'on trouve à Roquas et dont les terres se trouvaient bien quelque part...

Voici les rares documents que j'ai pu rassembler :

1296. - Vente par Alasacia, femme de Hugues Galinier, à Guirand Roque, d'une terre plantée en vignes à Saint-Marcellin, relevant de la directe de l'Eglise de Roquas - Archives des B.-d.-R. 2 G. 6042

14.4.1313. Vente par Hugues et Bertrand Mealis (?) à Guirand Roque, pour le prix de 4 livres de provençaux, d'une terre sise au lieu-dit "Les Pessas" relevant de la directe du Bénéfice Isnard, seigneur, fils de Hugues. Ibid. 2 G. 6° 90

24.8.1342. Vente et investiture d'une terre à Roquas, lieu-dit le Plan, mouvant de la directe de François Guiste, pour le prix de 66 sols. Ibid. 2 G. 6° 140

.....

13. 2. 1457. Gérard de Tourmefort donne à bail à Hugues Pascal, tenancier de Rogues, une terre située "Al vel Jaudauno" confrontant une draille allant à Puy Long. Archives des B. d. R. Fonds Albertas, n° 5705.

3. 8. 1463. Transaction entre Jaillas d'Agault et Pierre Vincent [cotenanciers de Rogues] au sujet d'une terre au Plan. La partie revenant à Jaillas, contant la jouissance du territoire de Rogues, le viol [= petit chemin] qui va vers le Défens de Les Costes, le viol qui va vers le monastère de Saint Marie de Vilvacane, et la terre nouvellement plantée par ladite partie.

La partie de Pierre Vincent confrontant le chemin public qui va de Cadenet vers Lambesc, le terme nouvellement planté sur lequel il y a une croix, en allant vers l'angle ou Cayre de la terre de Honoré de Montflaux, et puis le Cayre de la terre d'Antoine Caulanier. Bibl. Arbaud, MF. 152, n° 4858.

Le paragraphe qui précède est intéressant par ce qu'il nous apprend sur le mot Cayre (= angle). Comme la racine se rattache indiscutablement à la pierre, on peut supposer que l'angle du terrain était indiqué par une borne en pierre. Mais le Cayre ou Caire signifiait aussi que le site désigné sous ce nom contenait beaucoup de pierres ou était un tas de pierres; on pourrait en déduire que le lieudit Caire proche de Robert, doit son nom aux pierres. En tout cas les pierres n'y manquaient pas car si le souvenir des blocs énormes tirés d'un champ à proximité certaine de notre Caire il y a 40 ans, j'ai fait oublier que Caire est également un nom de famille, mais il peut quelquefois tirer son patronyme du lieudit, à moins que ce ne soit l'inverse... Rien n'est simple.

En 1534, le Souvaire de Roubert ou des Grès est en possession de Jean Fabri, et c'est dans ce même quartier qu'en 1684, s'installe Jean Augustin de Ribbe dont la bastide porte encore le nom et dont la descendante est Mademoiselle Demiour d'Archimbaud qui professe actuellement à la Faculté d'Aix et dirige plusieurs chantiers de fouilles.

Comme vous le voyez, les renseignements que je possède sont bien minces en ce qui touche la période du moyen âge, bien de mon ressort et ne permettant pas beaucoup de développements historiques sur la région qui vous intéresse.

A la série de documentation sur les bastides privées, la date de leur apparition et les noms de leurs propriétaires successifs, est enfouie dans les volumes des actes notariés, lorsque celles-ci naissent par différences et que l'on commence seulement à défricher méthodiquement. Si l'on trouve des chercheurs assez courageux pour s'attacher à cette besogne obscure et ingrate, qui demandera dans le meilleur des cas deux ou

trois décennies, on pourra enfin avoir une vision plus complète de ce qui étaient en bestiaux et les conditions réelles de vie de ceux qui les exploitaient. En ce qui me concerne c'est une histoire que je ne pouvais entreprendre, me voici, en raison de mes 76 ans !

De tout ce qui précède il ne reste le regret de ne pas avoir fait votre connaissance plus tôt. En parcourant votre région en votre compagnie, en interrogeant des vieux paysans refusant à l'esprit si vif, en recherchant les noms des vieux lieux dits qui sont si évocateurs mais qui ne figurent sur aucune carte et dont la mémoire est en voie de disparaître, je vois très que j'aurais pu étoffer mon histoire de Rojan, ce terroir que j'aime et auquel je suis véritablement attaché. Une bonne vieille paysanne trouve toujours une terre où s'enraciner, quelle que soit son origine...

Il est fort probable que je puisse descendre en Provence avant l'automne, mais lorsque je le ferai je me permettrai, si vous m'y autorisez, de vous téléphoner pour vous voir, soit à Marseille ou à Rojan.

En vous remerciant encore de l'intérêt que vous témoignez à mon travail, je vous prie de croire, chère Madame, à mes sentiments cordiaux.

Max Cayzac

Pour Monsieur L'ABBE DENIS FABRE

Vous êtes un lecteur si attentif que je m'en veux, dans ma hâte de vous remercier avant la grève postale, d'avoir un peu escamoté l'étymologie de Rognes.
L'un et l'autre, nous sommes partis d'un même apriorisme, à savoir que Rognes = ruines, ce qui correspond si bien à l'actuel visage du rocher. En latiniste fort logique vous dites, ça ne colle pas !
Et vous avez raison, quant à moi et mes Rogniens ça ne colle pas non plus, et je me suis vu contraint, avec réticences à me rallier à Runius.

Charles ROSTAING, bien qu'il ne précise pas, je veux dire qu'il ne précise pas sa méthode, a visiblement fait le raisonnement inverse du nôtre, en conformité avec les ouvrages d'Albert DAUZAT, notamment l'Histoire de la langue française. Il constate que dans divers documents, la transcription par les scribes des sons évoquant le lieu de Rognes donne les graphies suivantes :

ROGNAS en 1092
ROINAS en 1118
ROUGNIS en 1150
ROUGNAS en 1168
ROCGNAS en 1175
ROENAS en 1186 et 1191
RONGNAS et RONHIS vers 1200
et ensuite ROUGNIS, ROUGNES et ... ROGNES.

A part ROINAS qui peut dériver de ruinam, ruina, etc, mais qui paraît être une métathèse accidentelle *qu'on ne retrouve plus, toutes les graphies adoptées ne peuvent venir de ruine, mais postule un nom avec un n mouillé que le bas-latin dés avant le IX° siècle assimile déjà à *gn* (Hist. langue française, p.66) ce qui conduit Charles ROSTAING à Runius. Plus tard, en provençal, on ajoute un *h* à *n* ou *l* pour rendre le son mouillé (ibid P.531) d'où notre Ronhis. Puis finalement, pour l'*n* mouillé les préférences du français sont allées au groupe gn qui représentait une des sources de ce son, d'où par analogie, vinea = vigne (ibid p.532).
* Roinas pour Ronias

Parmi d'autres exemples que j'ai sous les yeux, je peux citer en franco-provençal Albiniacum (domaine d'ALBINIUS) qui donne ARBIGNIEU et ARBIGNY (Dauzat, les noms de lieux p.116). Le même ALBINIACUM se traduit en Auvergne par ALBAGNAC puis successivement par ALBINHAC, ALBANHAC et ALBIGNAC (Dauzat, la toponymie française p.247).
On trouve encore le lin, c'est-à-dire Linum, en bas latin Linaria, d'où Linières puis Lignières (Dauzat Noms de lieux p.116).
Il est possible, sinon probable que ce RUNIUS était le possesseur de la Villa BEDATA. Si le souvenir toponymique de celle-ci s'est évanoui, celui de son possesseur apparaîtrait ainsi à travers le nom de Rognes, à l'exemple de tant de propriétaires Gallo-romains d'où découlent les noms de la majorité des villages français.

Charles Rostaing est un authentique savant ce qui ne l'empêche pas de commettre des erreurs. C'est à lui que je fais allusion dans ma note 141 p.276 à propos de la confusion entre St Jean de Tranz et Saint-Jean de Sale.
Je ne l'ai pas nommé parce que je ne suis pas habilité à lui donner des leçons mais ce fait mineur, aide les amateurs de notre genre à digérer leurs propres méprises.

Respectueusement à vous.

M. Coquet

T.S.V.P. P.S

10/02/71

P.S :
Il reste le nom à donner aux habitants de Rognes. Ce pourrait être des Runais, Runnais, qui auraient évolué normalement en Rognais, mais si j'ai préféré Rogniens, c'est par référence à Joigny dont on est sûr que le nom dérive de JOVINIUS et dont les habitants sont des JOVINIENS. Alors pourquoi n'ai-je pas dit RONIENS ? Parce que le *gn* de Rognes me paraît avoir dans le midi un pouvoir d'attirance très fort et que Ronien devait s'effacer devant Rognien, comme le *n* mouillé de Runius s'était évanoui devant le *gn* Rognes, Rougnes, etc.
Cela vaut ce que ça vaut, mais j'ai aussi retenu que les Rogniens se désignent eux-mêmes ainsi. Je ne pouvais pas être plus Ronien que les Rogniens !

Pour le. l'abbé Denis Fabre

Vous êtes un lecteur si attentif que je n'ai pas pu, dans ma hâte de vous remercier avant la fête pascale, d'avoir un peu occulté l'étymologie de Rognac.

L'un et l'autre nous sommes partis d'un même apriorisme, à savoir que Rognac = ruine, ce qui correspond bien à l'actuel visage de la cité. En cela vous avez fort logique pour dire, ce ne colle pas ! Et vous avez raison. Quant à moi et mes Rognaciens ce ne colle pas non plus et je me suis du contraint, avec vitiennes, à une sortie à Ruinus.

Charles Rostaing, bien qu'il ne le précise pas, je dois dire qu'il ne précise pas sa méthode, a visiblement fait le raisonnement inverse du vôtre, en conformité avec les ouvrages d'Albert Dauzat, notamment l'Histoire de la langue française. Il constate que dans divers documents, la transcription par les scribes des sons évoquant le lieu de Rognac donne les graphies suivantes :

Rognas en 1092
Roinas - 1118
Rougnis - 1150
Rougnas - 1168
Roegnas - 1175
Rognas - 1186 et 1191
Rongnas et Ronhis vers 1200

et conclut Rougnis, Rougnas et ... Rognac.

A part Roinas qui peut dériver de ruinam, ruina, etc, mais qui paraît être une métathèse accidentelle qui ne se retrouve plus, toutes les graphies adoptées ne peuvent venir de ruina, mais postulent un son ème un n mouillé que le bas-latin dès avant le IXe siècle assimile déjà à gn (Hist. langue française, p. 86) ce qui conduit Charles Rostaing à Ruinus. Plus tard, en provençal, on ajoute un h à n ou l pour rendre le son mouillé (ibid. p. 531), d'où notre Ronhis. Puis finalement, pour l'n mouillé les scripteurs du français " sont allés au groupe gn qui représentait un des sons de ce son, d'où par analogie, ruina = rigne (ibid. p. 532)

Parmi d'autres exemples que j'ai sous les yeux je puis citer, en franco-provençal Albiniacum (domaine d'Albinius) qui donne Azbigneu et Azbigny (Dauzat, Les noms de lieux, p. 115). Le même Albiniacum se traduit en Auvergne par Albagnac puis secondairement par Albinhac, Albanhac et Albignac (Dauzat, La toponymie française, p. 247). On trouve encore le lin, c'est-à-dire linum, en bas latin Linaria, d'où Linières puis Lignières (Dauzat, Noms de lieux, p. 116)

Il est possible, sinon probable que ce Ruinus était la possession de la villa Rodata. Si le souvenir toponymique de cette-ci s'est évanoui, celui de son possesseur apparaît ainsi à nommer le nom de Rognac, à l'exemple de tant de propriétaires gallo-romains d'où découlent les noms de la majorité des villages français.

Charles Rostaing est un authentique savant ce qui ne s'improvise pas de connaître des erreurs. C'est à lui que je fais allusion dans ma note 141, p. 276, à propos de la confusion entre St-Jean de Trans et Saint-Jean de Sol.

Je ne l'ai pas nommé parce que je ne suis pas habilité à lui donner des leçons mais ce fait mieux, ainsi les amateurs de notre genre à digérer leurs propres méprises.

Respectueusement à vous.

T.S.V.P →

Alain Cayzac

10/24/71

P. S.

Il reste le nom à donner aux habitants de Rogny. Ce pourrait être des Runais, Runnais, qui auraient existé normalement aux Rognais, mais si j'ai préféré Rognions c'est par référence à Joigny sont on est sûr que le nom ville se Joviniens et tous les habitants sont des Joviniens. Alors pourquoi n'ai-je pas dit Ronions ? Parce que le gn de Rogny me paraît assez dans le midi un peu [redacted] l'affirmer très fort et que Ronion serait l'effacer devant Rognion, comme la mouillé de Rubins s'était évanoui devant [redacted] le gn de Rognac, Rougne, etc. Cela peut ce que ce vaut, mais j'ai aussi entendu que les Rognions se désignent eux-mêmes ainsi. Je ne pourrais pas dire plus Ronion que les Rognions !

Coquet Maurice
12 allée des Pauvettes
78 Bougival

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE

PENDANT LA REVOLUTION FRANCAISE A ROGNES (1790 - 1791)

L'an 1789, le peuple de Rognes vécut intensément, comme partout le peuple de France, la conquête des réformes, souhaitées et enfin accomplies. Mais les Etats-Généraux avaient été réunis pour remédier au manque d'argent. Il fallait en trouver, puisque l'Etat faisait faillite. Le 2 Novembre 1789 - le jour des Morts, c'est significatif, bien que le fruit du hasard, -Monseigneur de Talleyrand-Périgord, Evêque d'Autun, proposait au Roi et aux députés assemblés une heureuse solution. Monsieur de Mirabeau l'appuyait. C'était la mise en vente, au profit de la Nation, des biens du Clergé, une nationalisation globale, que suivrait une privatisation de détail, au fur et à mesure des ventes aux enchères.

Le Roi Louis XVI ne vit pas le danger, lui si pieux, lui le chef de l'Etat donc le responsable de la politique intérieure, comme de la politique extérieure de la France. Il ne songea pas à exiger le consentement préalable du Pape, pour cette délicate opération, financière certes, mais qui ne pouvait pas ne pas avoir des conséquences religieuses. Monseigneur d'Autun non plus, ni aucun des députés qui composaient l'Assemblée Nationale Constituante.

Extrait du Procès-Verbal du Lundi 2 Novembre 1789 :
L'Assemblée Nationale décrète :

- Que tous les Biens Ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces.
- Que, dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré de la dotation d'aucun curé moins de 1200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant.
  Collationné à l'original par nous, Président et Secrétaire de l'Assemblée Nationale, à Paris le 3 Novembre 1789.

Cet extrait a été inséré dans le Livre des Délibérations de la Communauté de Rognes. L'Abbé Martin n'y a fait aucune allusion.

Joseph-Mathieu MARTIN - puisque tels étaient les prénoms de l'abbé, historien de Rognes, Curé de Saint-Canadet à l'époque qui nous intéresse, Curé de la Roque d'Anthéron en 1820 - a par contre, longuement commenté la trop fâcheusement célèbre Constitution Civile du Clergé que firent les Constituants, au lieu du Concordat qu'ils eussent pu faire, négocier avec le Pape Pie VI. Si ce concordat seul eût pu éviter tout dérapage et tout schisme, elles les avait multipliés, les dérapages, et elle le préparait, le schisme. Elle était prête le 12 Juillet 1790, et aussitôt proposée à la signature du Roi, qui l'accepta, après plus d'un mois d'hésitation toutefois. Ce qui fait qu'elle entra en vigueur le 24 Août 1790, pour l'anniversaire de la Saint Barthélémy, ce qu'on ne souligna évidemment pas, mais ce qui pour nous, deux siècles plus tard, est facile à retenir, et de bien mauvais augure.

Mais les villageois rognens, seulement conscients de vivre une heureuse révolution, ne se doutaient de rien, ni le Curé Jean-Balthasar Réquier non plus. Comme toute la France, il fêtèrent, le 14 Juillet 1790, le premier anniversaire de la prise de la Bastille.

Le Maire de Rognes, en 1790, depuis le 7 Février, n'est plus l'avocat Etienne Noël Gras, l'homme de 1789, mais Bruno Elzéar Pin, le chef de l'une des deux familles qui régentaient la boulangerie dans le pays, l'autre étant celle des Giraud, qui fournit un jeune prêtre de choc à la ville d'Istres, Cézaire Antoine Giraud, à vingt-quatre ans second vicaire à Istres en 1789.

Voiçi donc "**Le Procès-Verbal du Serment de la Confédération du 14 Juillet 1790**" :
L'an mille sept cent quatre-vingt dix, et le quatorze juillet, nous, Maire et Officier Municipaux et Procureur de la Commune de ce lieu de Rognes scavoir faisons ce qui suit :
Considérant que le jour que nous devons tous regarder comme l'époque de la Liberté par tout l'empire françois est un jour mémorable qui doit être consacré à en remercier l'Aitre Suprême (sic) et à réunir tous les françois comme des frères pour jurer de la défendre et de la conserver, et que tout bon citoyen doit s'unir personnellement à ce pacte auguste et solennel que la nation va aujourd'hui contracter en présence du meilleur des rois, vray restaurateur de cette liberté, nous avons à cet effet, invité par publications, au son de la trompette, tous les citoyens de cette commune et requis ceux formant la Garde Nationale, en la personne de Monsieur Simon, Comendent d'Ycelle, à solenniser le présent jour comme "la fette de la liberté" (sic) - souligné dans le texte - à suspendre tout travail et occupation et à ce rendre à onze heure du matin à la Messe et au Te Deum qui y sera chanté et prêter ensuite à l'heure précise de midy le serment fédératif.
Nous étant ensuite réunis dans la Maison Commune, à ladite heure de onze, nous en sommes sortis en écharpes*, en compagnie du sieur Jaubert, secrétaire greffier, et du sieur Granon, trésorier de la Commune, suivis d'Etienne Richaud, valet de ville et précédés de deux trompettes, pour nous rendre à ladite église paroissiale, au devant de laquelle nous avons trouvé la Garde Nationale rassemblée et en ordre de bataille, ayant à son centre son drapeau et ses deux tambours en tête, de même qu'un grand nombre d'autres citoyens, et après les honneurs donnés et rendus respectivement, nous sommes tous entrés, dans le même ordre, précédés de la Garde Nationale au bruit du tambour et au son des trompettes, dans l'église, où nous avons assistés à la messe qui a été célébrée par Monsieur Réquier, aumônier de la Garde Nationale et au Te Deum qui, ensuite, a été chanté en action de grâce à l'Etre Suprême, et étant sortis dans le même ordre de l'église, et l'heure de midy venant de sonner, nous avons fait annoncer par un salve de boite, à tous citoyens dans le lieu et son terroir qui pourraient ne pas se trouver présents à la cérémonie, que le serment fédératif allait être prêté, et en fait, nous étant rangés sur le centre de la place, au devant de l'église, la Garde Nationale aux côtés sur deux lignes, et les autres citoyens à l'entour, nous dits, Maire, Officiers Municipaux et Procureur de la Commune, de même que les dits sieurs Jaubert et Granon, avons prêtés individuellement devant la Commune, sur l'Autel de la Patrie, en présence du Dieu des Armées, le serment de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution du Royaume, d'être fidèle à la Nation, à la loy et au roy, de respecter et faire respecter la liberté individuelle

des citoyens, de garantir les propriétés légitimes, et ce connues pour telles par les décrets de l'Assemblée Nationale, d'assurer la perception des impos légallement établis, la libre circulation des subsistances dans l'intérieur du royaume, de maintenir partout où nous seront appelés, l'ordre et la paix, de nous réunir contre nos enemis comun, de repousser ceux du dehors par la force des armes, et ceux du dedans par la force des lois, et de nous rassembler au premier signal, dans toute les parties de l'empire françois pour combattre nos ennemis communs, vivre libres ou mourir.
Ledit Monsieur Simon, Commandant, Messieurs Gras, Colonel, et Fabre, Major de ladite Garde Nationale, ont de suite prêtés individuellement le même serment, et tous les membres de ladite Garde, et tous les autres citoyens présents, ont pareillement prêté par "Je le jure", le tout en présence de nous dits, Maire et Officiers Municipaux et devant la Commune.

Note : Les écharpes tricolores - bleu, blanc et rouge - à franges d'or pour le Maire, d'argent pour le Procureur de la Commune, et de soie pour les Officiers Municipaux, remplacèrent en 1790, les anciens chaperons.

La cérémonie terminée, nous nous sommes retirés dans la Maison Commune, précédés d'un détachement de la Garde Nationale, et dans le même ordre que nous en étions sortis, et, en foy de ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal à Rognes, dans la salle de la Maison Commune, l'an et jour que dessus, et à l'heure de midy à une, et nous nous sommes tous signés avec les sous només :
Pin Maire - Barlatier Officier Municipal - Beaumont - Lion - Laurent Isnard - Guion Procureur de la Commune - Granon Trésorier - Villevieille-Cymon de Souville Commandant - Gras Colonel - Cavailhon Capitaine Diouloufet - Fabre - Théophile Granon Lieutenant - Bonnaud - Diouloufet Pin Capitaine - Jean Tays - Jacques Bonnaud -

Et nous, Jaubert, Greffier -

Ce quatorze Juillet 1790 fut une magnifique journée d'union de tous les Rognens autour du Trône, des Autels, ceux de l'Eglise et celui de la Patrie, des Armes et de la Liberté. Quel admirable consensus ! Le meilleur des rois - il l'est encore - restaure la Liberté. La Garde Nationale, par les multiples bouches de ses volontaires, jure de vivre ou de mourir pour elle, et son aumônier, Monsieur Réquier, célèbre la messe et chante avec ses trois vicaires, le Te Deum de la Gloire ! Mais, dans le Procès-Verbal de la journée, le "Dieu des Armées" est aussi appelé l'Etre Suprême. Est-ce bien toujours Dieu le Père, qui, selon les Evangiles Catholiques, envoya parmi les hommes, son Fils Unique ? Ne serait-ce pas plutôt le Dieu des Philosophes, dont les écrits ont préparé la Révolution. Il y a là une ambiguïté, un glissement vers le Déisme, qu'acceptent de Pin le Maire à Jaubert, le Greffier, vingt-deux notables rognens, représentant toutes les situations sociales, du Noble d'Epée Cymon de Souville à Jean Tays, le Maître Cordier.
Quatre jours plus tard, le Conseil Général de la Commune du 18 Juillet 1790 accentue cette impression : André Pravet et Simon Pelegrin, Bouchers, promettent et s'obligent devant la Municipalité, de tenir pendant l'année, et même le Carême, à tous les habitants, de la viande à suffisance, de livrer,

pendant le Carême, du mouton à 7 sols la livre. Et Pravet signe - il y a sa signature au milieu du texte - Pelegrin déclare ne pas savoir.
Bien évidemment, la Municipalité et les bouchers estiment que l'Etre Suprême n'exige plus le jeûne et l'abstinence, et que faire gras en Carême n'est plus un péché. Pourtant, ce même 18 Juillet 1790, on met aux enchères, en employant pour le faire savoir à tous les carrefours, Jean-Baptiste Rey, Trompette, les réparations à faire aux cloches. Il y aura deux autres enchères, le 25 Juillet et le 1er Août 1790. Antoine Pascal emporte le marché. On lui promet 288 livres pour son travail. Or, parmi les quatre cloches de la paroisse, l'une était surnommée la Merlussière, parce que, rapporte Marie Tay, quand elle sonnait à onze heure, les Vêpres du Carême, elle annonçait aux paysans du terroir que le moment était venu de manger leur second déjeuner, repas maigre, composé de morue, qui se dit en Provençal, merlusse, comme chacun sait... La Merlussière, la cloche du Carême, ne survécut pas à la révolution. Avec sa compagne Marceline, elle fut convertie en monnaie. Pas en 1790, toutefois...

En Novembre 1790, le Directoire des Bouches-du-Rhône estime la population de Rognes à 2060 habitants, et accorde à la localité, la situation de chef-lieu de canton.

En 1790, l'abbé Martin rapporte, sans préciser ni mois, ni jour, une anecdote sur des bancs dans l'église paroissiale. Les Archives Communales sont muettes à ce sujet, mais l'abbé fut peut-être témoin oculaire, puisqu'il possédait, à Rognes, une terre, qui fut vendue en 1794, le 27 Octobre, comme bien de l'émigré qu'il était alors.
Voici de quoi il s'agit :
Les notables de Rognes avaient des bancs personnels, pour assister aux offices de façon privilégiée. Au nom de l'égalité de tous les paroissiens, riches et pauvres, le Curé Réquier accepta leur suppression. Chaque chef de famille aisé retira son banc. Mais celui du seigneur resta, puisqu'il n'habitait plus le village, mais Villeneuve-lès-Avignon.
Toutefois, "Il fut décidé que la Municipalité aurait un banc particulier, placé à l'endroit le plus éminent de l'église, au choix du Maire et de ses Officiers Municipaux".
Comme l'affirme le premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 Août 1789) "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune."
Vue son éminente utilité pour le bien commun, la Municipalité jouit seule d'un banc dans l'église, pour s'y placer, les jours de cérémonie. Et le Maire choisit le banc du ci-devant seigneur, comme étant le plus convenable.

C'est en ces termes que Joseph-Mathieu Martin condamne la Constitution Civile du Clergé, que personnellement, il refusa, en lui préférant l'émigration :
"On y avait assimilé la division ecclésiastique à la division civile. Pour cela, des métropoles furent supprimées et d'autres établies. Le presbytérianisme fut introduit (c'est-à-dire l'égalité entre tous les prêtres, et non plus la hiérarchie des vicaires, curés, évêques, archevêques, cardinaux, pape), la primauté de la juridiction du Pape dans toute l'église fut anéantie, les conditions prescrites pour l'éligibilité des ministres des autels furent changées et fixées par un nouveau code, l'exercice des voeux monastiques, reçus par l'Eglise et par l'Etat fut rendu

nul, les chapitres des églises cathédrales, chargés par l'Eglise du gouvernement des diocèses furent abolis, les municipalités furent autorisées à décider de la division, de la réunion et de l'érection des paroisses...
Enfin, il n'y a pour ainsi dire pas un objet dans l'ordre du gouvernement de l'Eglise sur lequel la puissance civile n'étendit ses lois".

Rien de plus vrai : Désormais, il ne devait y avoir qu'un évêque par département, et chaque département formait un diocèse. Cinquante-deux diocèses disparurent, selon Christiane Derobert-Ratel. Parmi eux, se trouvaient celui de Marseille et celui d'Arles. Aix fut le siège du nouveau diocèse. La Constitution Civile du Clergé maintint dix métropoles ecclésiastiques. Le siège métropolitain d'Aix fut conservé.

Monseigneur de Boisgelin, son titulaire depuis 1770, pouvait y demeurer, s'il adhérait à la Constitution Civile du Clergé. Mais il ne répondit pas aux lettres du Directoire du Département qui l'y invitèrent, et ce dernier, en application de la Loi du 24 Août 1790, appela l'Assemblée Electorale à procéder à son remplacement.

L'élection eut lieu le Dimanche 23 Février 1791, à l'issue de la messe, dans l'église Saint Sauveur d'Aix, église principale du chef-lieu du département (article 6 du titre III de la loi du 24 Août 1790).

Charles Benoit Roux, Curé d'Eyragues, un village proche de Maillane et de Graveson, près la Montagnette Tarasconnaise, fut élu au second tour, par 365 voix sur 510, et proclamé Evêque Métropolitain des Côtes de la Méditerranée.
Eyragues a 3504 habitants en 1994 et Rognes 3450, selon l'Almanach du Facteur. Le même rapport existait sans doute en 1791, avec un millier de gens en moins, environ, pour chacun de ces bourgs.
Donc, Jean-Balthasar Réquier, Curé à Rognes depuis plus de dix ans, si sa modestie ne l'eût empêché d'être candidat, eût pu être élu Evêque Métropolitain, lui aussi.

Rappelons que Rognes faisait partie de l'Archiprêtré de Lambesc, et de l'Archevêché d'Aix. Son Curé, servi par trois Vicaires, occupait un rang fort convenable, dans le clergé du Département.

Selon la Constitution Civile du Clergé, les vicaires, les curés, les évêques, devenus des fonctionnaires de religion, et rétribués comme tels, devaient, à l'instar des fonctionnaires civils et militaires, prêter un serment, qui était alors à la base de la vie publique, symbole de l'étroite association de la religion à l'Etat.
Le serment prescrit dans la loi du 24 Août 1790, devait être prêté aussitôt après l'élection, et avant la consécration ou institution canonique.
Les prêtres déjà en place, consacrés ou institués selon l'ancien usage, devaient se mettre en règle en le prêtant. Mais les membres du Clergé, du Haut Clergé comme du Bas Clergé, ne mirent aucun empressement à se conformer à la loi.
Il fallut les y obliger par un décret, le 27 Novembre 1790. Ce fut certainement une erreur : chacun d'eux fut forcé de prendre parti, alors que l'immense majorité - sauf les évêques dépossédés - eût préféré laisser les choses dans le flou, en attendant l'inévitable prise de position du Pape.

Comme celui de toutes les paroisses de France, le clergé de Rognes dut se décider. Il le fit le 6 Février 1791. Voici, extrait des Délibérations Municipales

LE SERMENT CIVIQUE DE MESSIEURS LE CURE ET PRETRES DESSERVANTS CETTE PAROISSE

Le Dimanche 6 Février 1791, à huit heures du matin, en l'église de la Commune et Paroisse de Rognes, à l'issue de la messe, en présence du Conseil Général de la Commune et des fidèles assemblés, Messieurs Jean-Balthasar Réquier, Curé, Joseph Réquier Vicaire, Louis Denis de la Peire Vicaire, Barthélémi Maria, Honoré Cadet Prêtres, et Jean-Louis Bermond ecclésiastique, se sont présentés et ont dit qu'en exécution du décret de l'Assemblée Nationale du 27 Novembre dernier, sanctionné par le roy et publié en cette Municipalité le 30 du mois dernier (donc le 30 Janvier 1791), ils venaient avec empressement prêter le serment civique prescrit par ledit décret, et de fait, ledit sieur Curé, après un discours dans lequel il a exprimé, à la grande édification des assistants, ses sentiments d'attachement à la nouvelle constitution, a prononcé à haute et intelligible voix, et la main levée, le serment de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse confiée à ses soins, d'être fidèle à la Nation, à la Loy et au Roy, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy, et de suite, les dits sieurs Réquier, de la Peire, Maria, Cadet et Bermond, ont individuellement et la main levée, pareillement fait et prêté le serment de remplir avec exactitude les fonctions de leurs ministères, d'être fidèles à la Nation, à la Loy et au Roy et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du Royaume, décrétée par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le Roy. Cela fait, **et aucun ecclésiastique ne se présentant plus pour faire le même serment**, l'assemblée s'est séparée.

De tout quoi, nous, Maire et Officiers Municipaux soussignés, avons dressé le présent Procès-Verbal les jours et ans cy dessus et nous nous sommes soussignés avec le Procureur de la Commune et Notables ci-après :
Gras Maire - Maria Officier Municipal - Jean Tays Officier Municipal - Guion P.D.L.C. (Procureur de la Commune) - Laurent Isoard - Jacques Bonnaud - Barlatier Notable - Sibert Notable - Pravet - Louis Anezin - Pierre Mandin - Martin - Beaumont Officier Municipal -

Et nous, Cavaillon, Secrétaire -

Ecrit en marge :
Envoyé l'extrait au Directoire du District le 7 Février Mil sept cent quatre vingt onze.

La Municipalité venait tout juste d'être renouvelée. Etienne Noël Gras avait retrouvé son fauteuil de Maire. Maria, officier municipal, était Pierre Louis Maria, médecin à Rognes et successeur de son père, Etienne Toussaint Maria, mort en 1784. Il était le neveu du prêtre Barthélémi Maria, l'un de ceux qui prêtaient serment.

Il est curieux de noter qu'aucun des six prêtres ne signe son serment sur le registre municipal.

L'abbé Martin écrit, à propos de Jean-Balthasar Réquier, le "vénérable curé de la paroisse", qu'au commencement de l'année 1791, il avait prêté serment à la

Constitution Civile du Clergé, ainsi que tous les prêtres qui étaient à Rognes. Je ne le pense pas. Le procès-verbal de la séance indique "qu'aucun ecclésiastique ne se présentant plus pour faire le même serment, l'assemblée s'est séparée." Ce qui implique que d'autres auraient pu se présenter. Et de fait, outre Joseph Réquier, neveu de Balthasar, et Denis de la Peire (ou Peyre) il y avait un troisième vicaire nommé Pin, un nom bien rognen, qui signe dans les registres paroissiaux "Pin Vicaire" de 1785 à 1791 inclus, bien des baptêmes, des mariages et des sépultures.
Tous les vicaires vivant, avec le Curé, dans la maison curiale, il avait donc refusé de venir.

D'autre part, le Tableau des Dépenses de la Commune pour l'année 1789 indique :
Pour pension à Monsieur Chapus, prêtre .....11 livres 7 sols et 9 deniers
Ce Monsieur Chapus était le Recteur de la Chapelle Saint Joseph à Rognes.

Toutefois, ces deux prêtres ne sont pas portés sur la liste des émigrés de Rognes, qu'a pu reconstituer Paul Moulin, en 1910, en utilisant la liste générale, par ordre alphabétique, "des Emigrés de toute la République" - 3 gros volumes imprimés, l'an deuxième de la République, à Paris, par les soins de l'imprimerie de l'Administration des Domaines Nationaux.

On y trouve, par contre, outre Jean Balthasar Réquier et Joseph Réquier, deux jeunes prêtres, nés à Rognes, mais qui n'y exerçaient pas leurs ministères.

En Février 1791, il n'avaient que vingt-six ans chacun, étant nés respectivement le 5 Février 1765 pour Pierre Félix Victor Diouloufet, jeune frère de l'avocat Jean Claude Basile, que nous avons rencontré, dès Mars 1789, quand on préparait le Cahier de Doléances, et le 16 Février 1765 pour Cézaire Antoine Giraud. Tous deux avaient dû être condisciples aux écoles, au séminaire. Ils avaient le même âge, à onze jours près.

Les voici en famille :

Jean Diouloufet, vivant en Mars 1789
époux de Thérèse Olivier

Jean Pierre Diouloufet
Notaire Royal naquit le 2/08/1733
épousa Marie Anne Lauthier

Jean Baptiste Diouloufet
né le 14/02/1736

Marie Thérèse Ursule Diouloufet
née le 22/02/1760

Jean Claude Basile Diouloufet
Avocat
né le 4/06/1762

Pierre Félix Victor Diouloufet
Prêtre
naquit le 5/02/1765

Les Diouloufet, bourgeois de Rognes

Jérôme Giraud, Boulanger

Cézaire Antoine Giraud
Prêtre né le 16/02/1765

Michel Etienne Jérôme Giraud plus âgé,
sans doute, épouse Marie Rose Michel
Maître Boulanger

Cézaire Jérôme Jacques Giraud né le 2/05/1789

Les Giraud, artisans et commerçants de Rognes

Et voici ce qu'il est dit de chacun d'eux, dans le registre :
DIOULOUFET Victor, Prêtre : Emigration constatée le 12 Novembre 1792 - Son dernier domicile connu est Rognes - District d'Aix - Département des Bouches-du-Rhône -
Bien (d'émigré à saisir) : Rente active sur fonds. Produit évalué 100 livres - Capital 2 000 livres -

GIRAUD Cézaire Antoine, Prêtre : Emigration constatée le 12 Novembre 1792. Son dernier domicile connu est Rognes - District d'Aix - Département des Bouches-du-Rhône -
Bien (d'émigré à saisir) : Pré et terre inculte contenant 1 charge 70 cannes - Affermé 104 livres - Evalué 2 100 livres -

Cela ferait donc quatre prêtres rognens opposés à la Constitution Civile du Clergé, dès Février 1791. Giraud l'avait acceptée, pendant une semaine seulement, à Istres, où il était second vicaire, du 30 Janvier 1791 au 6 Février, et le jour précisément où les six prêtres juraient à Rognes, lui, à Istres se rétractait influencé, il est vrai, par son curé, le Brignolais François Fouque, 49 ans, et le premier vicaire, le bas-alpin André Barbaroux 51 ans, de Colmars les Alpes, qui n'avaient rien voulu jurer quant à eux.

Quatre contre, mais six pour, on pourrait conclure que, dans l'ensemble le clergé de Rognes s'était montré patriote. Car, dans toute la France, selon l'abbé Martin, suivant les 135 évêques, qui tous refusèrent sauf 4, les 2/3 des prêtres des paroisses rejetèrent le serment, et furent, comme l'on a dit alors, des prêtres insermentés, ou réfractaires.

Mais tout n'est pas si simple ; les Rognens, comme beaucoup, n'étaient pas certains de leur choix.

Parmi les Jureurs ou Assermentés de Février 1791, voyons le Curé Jean Balthasar Réquier. Il était né le 11 Juin 1721 à Tourves, entre Saint-Maximin et Brignoles, département du Var, mais diocèse d'Aix, en 1772 encore, ce qui explique peut-être qu'il ait été de longues années vicaire à l'église Sainte Madeleine d'Aix, avant que Mgr de Brancas, à la mort du Curé Perrinet en 1760, ne le désignât pour la cure de Rognes, qu'il occupait depuis trente ans, en début 1791. Il n'était pas loin d'avoir soixante-dix ans.

Le milieu familial de Jean Balthasar Réquier à Tourves, petite bourgeoisie rurale, issue du négoce, encore apparentée à des artisans et même à un ménager - Joseph Réquier, témoin - est entièrement comparable en 1711, année du mariage de ses parents, au milieu qui s'investira dans la Révolution en 1789, à Rognes. (Document joint, fourni par la Mairie de Tourves). De 1789 à 1791, le Curé Réquier est bon patriote. Mais il était bon catholique aussi.

Jean Balthasar Réquier, Curé de Rognes, avait deux frères, Joseph et Probace, et deux soeurs, Madeleine et Françoise Roussoline. Et son vicaire, Joseph Réquier était son neveu, fils de son frère Joseph Réquier, né en 1749, le 6 Mars à Tourves, lui aussi et qui avait 42 ans, quand il est question de lui à Rognes.

Saint Probace est le protecteur du village de Tourves, d'où ce prénom inconnu ailleurs. Ces gens sont, avec leurs enfants, les héritiers qui pourront récupérer les biens de "l'émigré Réquier", dit parfois "Riquier", loués mais non vendus, par bonheur après la Terreur.

Denis de la Peyre, ou Delapeyre, vicaire à Rognes en 1790 seulement - son nom apparaît le 25 Mai 1790 pour la première fois, à l'occasion d'un baptême - était né dans la Commune de Cucuron. Un certificat de résidence, valable trois mois à compter du jour de l'enregistrement, donne de lui une description physique, en 1795. Il n'avait que 26 ans en 1791. En voici la teneur :
"Le citoyen Denis Delapeyre, de la commune de Cucuron, âgé de trente ans (donc né en 1765) taille de 5 pieds 2 pouces (1m 65cm environ) cheveux châtains, front ordinaire, sourcils châtains, yeux bleus, nez effilé, bouche moyenne, menton rond, visage rond, demeure actuellement dans cette commune (d'Aix) Isle 33 numéro 11, maison appartenante à la citoyenne Isoard - et qu'il y a résidé sans interruption, depuis le premier Février 1792 jusqu'à aujourd'hui, le 23 Frimaire l'an 4 de la République Française Une et Indivisible (ce qui fait le 15 Décembre 1795).

ROUX-ALPHERAN, l'auteur des "Rues d'Aix", cite, parmi les maisons où se célébrait le culte catholique interdit, sous la Terreur, en 1794, la Maison Isoard, rue Villeverte, aujourd'hui rue Victor Leydet.

Si Denis Delapeyre était très jeune, tout à l'inverse, Barthélémi Maria était très vieux. Ce varois avait seize ans de plus que Balthasar Réquier, étant né à Comps, Diocèse de Fréjus, le 14 Juillet 1705. Son acte de décès déclare que, le 24 Frimaire an III ou 16 Décembre 1794, il avait "nonante ans". Il les avait, en effet, à sept mois près.

C'est le 2 Septembre 1748 qu'apparut, pour la première fois, le nom de Maria, sur un registre d'Etat-Civil de Rognes. Jean Maria, bourgeois, venait d'y arriver de Comps, un lieu où les Maria pullulaient, avec ses deux fils, Barthélémi, l'aîné, qui était prêtre, et Etienne Toussaint, le cadet qui était médecin. En 1749, ce dernier épousait la fille d'un notaire royal, du nom de Joseph Arquier, Françoise Henriette, dont les deux frères avaient choisi l'état religieux, l'un Minime, l'autre Dominicain.

Barthélémi vécut toujours au foyer de Toussaint Etienne, et la famille Maria demeurait près de la Porte Dodon ou Doudon, dans la rue Montpred, aujourd'hui montée de Caillat.
Barthélémi ne desservit jamais la paroisse, mais il avait deux fonctions bien particulières : il disait la Messe de l'Aube, et il faisait le service de la Chapelle de Conil.
La messe de l'Aube avait été fondée par le testament du chirurgien Philibert Duc, le 6 Septembre 1683. Elle devait être célébrée de très grand matin, pour la commodité des gens de la campagne, dans l'église paroissiale, et, à la fin de cette messe, le prêtre devait réciter un De Profundis pour le repos de l'âme du fondateur. Pour avoir célébré cette messe pendant toute l'année 1789, dans le Tableau des Dépenses déjà cité, Monsieur Maria Prêtre, Recteur de cette Messe de l'Aube, avait reçu 130 livres 1 sol et 3 deniers.

Barthélémi Maria était aussi, en 1789, le chapelain de Saint Etienne de Conil. Cette chapelle romane, bâtie en 1204, se trouvait partie intégrante d'une bastide qu'on peut voir encore aujourd'hui, sur la route de Rognes à Aix, par Puyricard, juste avant le domaine vinicole de Beaulieu. C'est bien à cinq kilomètres du centre de Rognes.

En 1201, le propriétaire de Conil légua ses biens aux moines cisterciens de Sylvacane. Un abbé et un frère vinrent en prendre possession. On fit la chapelle Saint Etienne en 1204, et les gens de la campagne assistèrent le dimanche aux offices. Cela dura jusqu'à 1440. A cette date, le Pape Eugène IV mit l'Abbaye de Sylvacane en commande au profit des chanoines de Saint Sauveur d'Aix. Ils touchaient donc la petite dîme de Conil et payaient le prêtre chargé d'y célébrer la messe tous les dimanches. Ce prêtre, en 1789, était Barthélémi Maria.

Une messe à dire à la pointe de chaque jour, une messe dominicale à célébrer à plus d'une lieue, cela parait bien fatigant pour un vieillard largement octogénaire. Mais Barthélémi Maria, selon Joseph Mathieu Martin, qui l'a sûrement bien connu, avait une âme simple et droite, et un caractère facile, qui le faisaient aimer de tous.

Si Barthélémi Maria fut le dernier chapelain de Saint Etienne de Conil, Honoré Cadet, selon l'abbé Constantin, fut le dernier chapelain de Notre Dame de Beauvezet, et, par cela même, en 1789, l'aumônier de l'hôpital de Rognes, devenu la mairie actuelle.

Il s'agissait de la plus riche chapellenie de Rognes, la plus importante aussi. Notre Dame de Beauvezet est une Vierge à l'Enfant du XIIIe siècle, hiératique, provenant de la chapelle de la forteresse du Foussa, d'où la vue panoramique était belle, ce qui expliquait son nom, et qu'on porta, quand le château-fort fut détruit, dans la chapelle de l'hôpital, bâti en 1695. Aujourd'hui, on peut l'admirer dans l'église paroissiale.

Selon Marie Tay, le chapellenie de Notre Dame de Beauvezet fut fondée, de 1385 à 1436, par les testaments de Garsende Arnoux, son mari Ycard Arnoux et son frère Guillaume Ferrier. Son chapelain, avaient spécifié les donateurs, devait être natif de Rognes. On accepta plus tard, comme lieu de naissance, Lambesc, Le Puy Sainte Réparade, Pelissanne et Saint Cannat.

Donc, Honoré Cadet naquit dans l'une de ces cinq paroisses. Ce fut à Rognes même, le 12 Novembre 1725. Il était fils de Sieur Jean Cadet, bourgeois et de Demoiselle Magdeleine Barlatier. Mais son grand-père, Joseph Cadet, était Maître Apothicaire, comme Henri Cadet, son oncle. Le chirurgien Jean-Baptiste Augustin Cadet, qui sera Maire de Rognes en 1768, était son frère. Milieu médical, donc, comme pour Barthélémi Maria. Toutefois, par sa mère, il était apparenté aux aubergistes du Logis Neuf, ou de Notre Dame, sur la route d'Aix.

Honoré Cadet - Monsieur Cadet, Prêtre - est porté au Tableau des Dépenses pour l'année 1789. Il reçoit 102 livres, 17 sols et 3 deniers, pour la fondation de Monsieur le Commandeur de Rognes, religieux de l'Ordre de Malte, en 1694, et oncle du Seigneur d'alors, Jean-Baptiste de Raffelis d'Agoult.

Le dernier des prêtres jureurs rognens du 6 Février 1791 est Jean-Louis Bermond. Cet ecclésiastique était le Régent des Ecoles. Sa rétribution trimestrielle de 90 livres, en 1789, n'avait pas changé depuis 1746. Elle sera portée à 500 livres, augmentation notoire, en 1793, pour François Cartoux, son successeur.

Ce fut à ce moment que débutèrent les ventes aux enchères des biens du Clergé, au profit de la Nation. Le 25 Janvier 1791, l'administration du district, ou arrondissement, mit en vente, "la bastide de Conil et son tènement, consistant en terres labourables et incultes, en prés et en vignes, du Chapitre de Saint Sauveur d'Aix", lequel était justement supprimé, en vertu de la nouvelle organisation du Clergé, qui ne voulait plus qu'il y ait des chapitres de chanoines auprès des citoyens évêques. La bastide et ses terres furent estimées à 16.517 livres et 12 sols, mais adjugées à 34.000 livres à Jacques Gautier, bourgeois d'Aix, pour le compte de Jean Pierre Armand Toussaint Robineau Beaulieu.

Le nouveau propriétaire n'autorisa pas la continuation de la messe. Barthélémi Maria ne protesta pas. A quatre-vingt-six ans, il avait droit au repos, dans sa famille. Mais aucun prêtre plus jeune ne prit la suite, d'où cette plainte, insérée dans les Délibérations de la Commune, des gens du quartier.

"27 Mars 1791 : Dominique Giraud, Jacques Giraud, Mathieu Caire, Joseph Chassaud, Pierre Caulavier, habitants du hameau de Tournefort, au nom de 200 personnes du hameau et des environs, exposent à l'Assemblée des Citoyens Actifs de Rognes, que, de tous les temps, ils avaient profité d'un service établi dans l'église succursale de Conil, jointe à la Bastide du Cy-devant Chapitre de Saint Sauveur, qui subvenait aux frais et traitements du prêtre qui faisait ledit service... Mais il y a discontinuation dudit service..."

Ces citoyens actifs ainsi réunis étaient des gens assez aisés pour avoir le droit de vote de base, parce que leur impôt annuel, dit contribution, atteignait le montant de trois journées de travail. Le 16 Janvier 1790, le prix de la journée de travail, pour être Citoyen Actif, fut fixé à vingt sous ou une livre. C'est enregistré à Rognes le 14 Mars 1790, par Paul Albert Jaubert, greffier. Chacun d'eux payait donc au moins soixante sous ou trois livres de contribution. Les plus pauvres qu'eux étaient les citoyens passifs, qui ne votaient pas. Les actifs élisaient des électeurs parmi ceux qui payaient dix journées de travail, soit deux cents sous

ou dix livres, et ces derniers, seuls, élisaient les députés de l'Assemblée Législative. Ce suffrage "censitaire" et non "universel", comme aujourd'hui, offensait la sainte égalité, mais fut pourtant celui de la Constitution de 1791, qui établissait la Monarchie Constitutionnelle, au lieu de la Monarchie Absolue de l'Ancien Régime.

La livre se divisait en vingt sous, et c'est elle qu'on a remplacée plus tard par le franc.

Le 26 Janvier 1791, le samedi 5 Février, veille du dimanche du Serment, puis le lundi 7 et le mercredi 9, après une interruption de quelques jours, le mercredi 16 Février, et encore le samedi 19 Février, et pour finir, le 9 Avril et le 6 Juillet 1791, on procéda à la vente des terres agricoles qui formaient la dotation de la chapellenie majeure de Rognes, presque la seule tant elle dominait, celle de Notre Dame de Beauvezet. Voici quelles étaient ces terres et ce que fut leur estimation, d'après Paul Moulin "Documents relatifs à la vente des Biens Nationaux" - 1910 - Marseille - (Chapellenie de Notre Dame de Beauvezet ou Belvezet, dans l'inventaire des Biens Ecclésiastiques - page 521 à 536 - Rognes)

DENOMINATION	**ESTIMATION**
Terre au quartier du chemin Estrech	
Revenu net 1 livre 12 sols	35 livres 4 sols
Terre inculte au quartier de Mauzaire	
Revenu net 2 livres 2 sols	46 livres 4 sols
Terre au quartier de Pichorel	
Revenu net 48 livres	470 livres
Terre au même quartier	
Revenu net 12 livres	166 livres
Terre au même quartier	
Revenu net 33 livres	492 livres
Terre au même quartier	
Revenu net 6 livres	84 livres
Terre au quartier du Plan	
Revenu net 15 livres	210 livres
Terre au quartier du Chemin de Lambesc	
Revenu net 9 livres	40 livres
Terre au quartier du Premier Plan	
Revenu net 24 livres	310 livres
Terre au quartier de Sousville	
Revenu net 28 livres	500 livres
Terre au même quartier	
Revenu net 56 livres	862 livres
Terre au quartier de Pauvier	
Revenu net 20 livres	320 livres
Terre au quartier de St Marcelin	
Revenu net 15 livres	72 livres
Terre au quartier de Maurane	
Revenu net 16 livres	220 livres
Terre au quartier de Chaurade	

Revenu net 36 livres	416 livres
Terre au quartier du Val des Moures	
Revenu net 15 livres	192 livres
Terre au quartier de Grangaou	
Revenu net 12 livres	270 livres
Terre au quartier de Gachas	
Revenu net 21 livres	303 livres
Terre au quartier du Chemin de Brès	
Revenu net 12 livres	176 livres
Terre au même quartier	
Revenu net 18 livres	300 livres
Terre au quartier de la Font de Laurens	
Revenu net 6 livres	41 livres 13 sols 4 deniers
Terre au quartier de Lafanel	
Revenu net 6 livres	132 livres
Terre au quartier de Tras Laroque	
Revenu net 27 livres	693 livres
Terre au quartier de Segarès	
Revenu net 1 livre 4 sols	12 livres
TOTAL	6.363 livres 1 sol 4 deniers

Ce fut leur estimation globale, que devait doubler, et parfois tripler, le jeu de hasard des enchère. Les amateurs étaient nombreux. Les paysans et les artisans qui avaient quelques économies, les bourgeois eux-aussi, tous, sans état d'âme apparent, voulaient profiter de l'aubaine, alléchés par la possibilité d'une bonne affaire. Et de fait, loin de sanctionner de nullité la folle enchère, l'Etat Nouveau offrait des facilités de paiement. Beaucoup ne finirent de payer qu'en 1792, en 1793, même en 1795, leur achat de 1791.
Voici quelques exemples, ils sont nombreux : Joseph Bossy, négociant à Aix, ne verse le solde de son achat, "une propriété du quartier du Chemin de Rimbaud, de la Chapellenie Notre Dame de Beauvezet, adjugée 500 livres, achetée le 19 Février 1791, que le 15 Floréal de l'an III. - 6 Mai 1795. C'est le lendemain, 16 Floréal de l'an III - 7 Mai 1795 - que Mathieu Giraud, maçon à Rognes solde les trois propriétés au quartier de Tras Laroque et de Ségarès qu'il a achetée pour 1075 livres le 9 Février 1791. Et Louis Pécout, travailleur à Rognes - c'est une situation précaire il est vrai - attend le premier Messidor de l'an III pour finir de payer la propriété au chemin de Lambesc, estimée 40 livres, mais adjugée 455 livres, de la chapellenie Notre Dame de Beauvezet, qu'il a achetée le 9 Février 1791. Le Premier Messidor an III, c'est le 21 Juin 1795.

Honoré Cadet, malheureux chapelain de la chapellenie à dépecer, qui voyait devoir s'anéantir les modestes revenus qui assuraient sa vie quotidienne de prêtre de campagne, contrairement au Curé Réquier et à ses vicaires qui recevraient un traitement en remplacement de leurs dîmes, n'étant pas fonctionnaire, imagina de s'en tirer en faisant comme les autres. Il avait lui aussi, quelques économies. Il se porta acquéreur de six lots, par lettres de soumission, et offrit ce qu'il put, espérant que ces six propriétés, une fois louées assureraient son avenir matériel. Les ventes eurent lieu le Samedi 5 Février 1791, la veille de son serment. Mais voici ce qui se passa, toujours d'après Paul Moulin.

5 FEVRIER 1791

Terre au quartier de Sousville, de la Chapellenie Notre Dame de Belvezet :
Estimation : 500 livres
Soumissionnaire : Honnoré Cadet, Prêtre
Adjugé : 1225 livres à Jean Louis Autran, Maçon à Rognes.

Propriété au même quartier de la Chapellenie Notre Dame de Belvezet :
Estimation : 862 livres
Soumissionnaire : Honoré Cadet, Prêtre
Adjugé : 1800 livres à Pierre Lion, Ménager à Rognes.

Propriété au quartier de Pauvier, de la Chapellenie Notre Dame de Belvezet :
Estimation : 320 livres
Soumissionnaire : Honoré Cadet, Prêtre
Adjugé : 1800 livres à Louis Pellegrin, Ménager à Rognes.

Propriété au quartier de Saint Marcelin, de la Chapellenie Notre Dame de Belvezet :
Estimation : 72 livres
Soumissionnaire : Honoré Cadet, Prêtre
Adjugé : 205 livres à Pierre Mandin, Maçon à Rognes.
Solde versé le 28 Septembre 1793 par ledit Mandin.

Propriété au quartier de Maurane, de la Chapellenie Notre Dame de Belvezet :
Estimation : 220 livres
Soumissionnaire : Honoré Cadet, Prêtre
Adjugé : 550 livres à Philippe Isoard, Ménager à Rognes.
Solde versé le 28 Septembre 1793 par ledit Isoard.

Propriété au quartier de Chaurade, de la Chapellenie Notre Dame de Belvezet :
Estimation : 416 livres
Soumissionnaire : Honoré Cadet, Prêtre
Adjugé : 1100 livres à Antoine Elzéard Augustin Ribbe, à Rognes.
Solde versé le 14 Novembre 1793 par ledit Ribbe.

Ainsi, en ce 5 Février 1791, à six reprise, Honoré Cadet fut contré dans ses désirs par de nombreux enchérisseurs, et, à chaque fois, ce ne fut pas lui qui emporta le marché.

Que fit-il alors pour trouver quelque ressource ? Il est probable qu'après son échec à la Vente aux Enchères, et son serment à la Constitution Civile du Clergé, ce prêtre non fonctionnaire ait sollicité une pension comme Aumônier de l'Hôpital. Et c'était justice de la lui accorder, car les autorités en place, celles du district et celles du département, ne pouvaient nier que l'assistance aux malades ne fût une tache religieuse éminemment nécessaire.

Je n'ai pas la preuve de cette démarche, mais aux Archives Communales d'Aix, dans la série LL, j'ai trouvé un "Etat nominatif des Pensionnaires Ecclésiastiques supprimés provisoirement", sans date et sans autre précision. Le nom d'Honoré

Cadet y figurait, au milieu d'un grand nombre d'autres, inconnus de moi. Le caractère provisoire de la suppression de la pension me parait convenir à l'année 1791, année où les passions religieuses et politiques n'ont pas encore atteint leur paroxysme, et où les autorités veulent croire que les prêtres rétractataires pourraient rétracter leur rétractation.

Car, comme vous l'avez depuis longtemps compris, comme vous le savez tous, les six prêtres jureurs rognens de Février 1791 se rétractèrent en Mai de la même année. Le 8 Mai exactement.

Et s'ils le firent, se fut à cause du bref "Charitas" du 13 Avril 1791, par lequel le Pape Pie VI condamnait le serment constitutionnel, et par là même, la Constitution Civile du Clergé du 12 Juillet 1790.

Le bref du 13 Avril stipulait : "Tous les évêques et ecclésiastiques séculiers ou réguliers qui ont prêté serment constitutionnel, et ne le rétracteront pas dans les quarante jours seront suspens (suspendus) de l'exercice de leurs ordres."

Quarante jours après le 13 Avril, cela fait le 22 Mai. Se rétractant le 8 Mai, les prêtres de Rognes sont dans les délais prescrits. Ils ont rétracté leur serment le vingt-cinquième jour après l'ordre du Pape. Mais le texte de la rétractation n'étant pas fourni par le Pontife, celui que firent les prêtres de Rognes est modéré à l'égard du pouvoir de Paris. Ils corrigent le serment qu'ils ont fait plus qu'ils ne le rejettent, montrant par là qu'ils approuvent l'oeuvre de la Révolution, en tout ce qui n'est pas religieux. En étant impartial, on ne peut que considérer qu'ils restaient de bons citoyens et des "patriotes", c'est-à-dire des partisans des réformes qui étaient réalisées par les députés de la Nation.

Le 8 Mai 1791, à l'issue de la messe paroissiale, le curé Réquier était monté en chaire, pour déclarer, en présence de la Municipalité : "J'excepte ce qui dépend essentiellement du pouvoir spirituel. Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de cette paroisse, qui m'a été confiée par l'Eglise. D'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi. De maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le Roi, à la réserve de ce qui peut y intéresser la conscience, la foi, la religion, dans laquelle je veux vivre et mourir." Rien n'est dit des cinq autres ce jour-là.

Mais ce ne fut pas tout. Les six prêtres se rendirent ensemble à Aix, et se présentèrent au tribunal du district. Et là, ils firent une déclaration de rétractation de leur serment du 6 Février, devant un huissier, lequel prévint officiellement la Municipalité de Rognes.
"L'an 1791, et le 21 du mois de May, à la réquisition des Sieurs Jean Balthasar Réquier, Curé, Joseph Réquier, Denis Delapeyre, vicaires, de la paroisse de ce lieu de Rognes, Sieurs Barthélémi Maria, Honoré Cadet, prêtres, et Louis Bermond, ecclésiastique, régent des écoles de ce lieu, nous, huissier, exerçant provisoirement auprès du Tribunal du District de cette ville d'Aix, domicilié en ce lieu, soussigné, avons intimé et signifié la déclaration cy-devant et tout son contenu aux Sieurs Maire et Officiers Municipaux de ce lieu de Rognes, aux fins qu'ils n'en ignorent..."
La déclaration fut enregistrée à Rognes le 24 Mai 1791. Gras était Maire, Diouloufet, Procureur de la Commune et Jean Tays Officier Municipal.

Les prêtres rognens continuèrent leurs ministères et charges respectives jusqu'à la fin du mois de Septembre 1791, ce qui coïncida, à Paris, avec la séparation de l'Assemblée Constituante - 30 Septembre- et même les premiers jours d'Octobre.

Mais dans la population du village, le Déisme progressait, avec le relâchement, encore que blâmé fermement par la Municipalité, des usages catholiques.

Villevieille, secrétaire greffier, inséra cette anecdote dans les délibérations du Conseil Municipal :
"L'an 1791 et le 17 Juillet, nous Maire et Officiers Municipaux de ce bourg, disons que les différentes prévarications à la solennité du Dimanche par divers habitants, qui sans aucun égard à la sanctification de ces saints jours de Dimanche, n'ont fait aucune difficulté de travailler aux aires, est d'un exemple trop scandaleux pour ne pas nous porter vers les moyens qui peuvent prévenir semblables prévarications scandaleuses. A cet effet, nous avons fait publier que toute personne qui se livrerait, pendant les saints jours de Dimanches et Fêtes à des travaux publics c'est-à-dire vus par le public) serait condamnée à une Hamande (sic). C'est dans le temps même que les publications se faisaient que Gabriel Michel, de ce canton, passa dans la rue en conduisant son mulet, avec deux sacs de grains qu'il exportait des aires, et quelqu'un lui a observé que c'était au mépris des deffenses que la Municipalité faisait publier à l'heure même, sur quoi, ledit Michel a répondu qu'il ne tenait point à ces deffenses, ni à ces publications, que, malgré elles, il en exporterait d'avantage si sa récolte était plus abondante.

Sur laquelle plainte, nous avons mandé ledit Michel, lequel, survenu dans la présente assemblée sur la communication qui lui a été faite de ladite plainte, a dit que, véritablement, après la célébration des saints offices il s'était occupé à nettoyer son peu de grain, qu'il emportait dans sa maison, sur son mulet, à mesure qu'on faisait les deffenses et les publications à ce sujet de la part de la Municipalité, que, bien loin d'avoir fait le travail au mépris des dites deffenses, il protestait qu'il se serait abstenu si elles avaient été faites auparavant, et qu'à l'avenir, il respecterait les dites deffenses.

Nous, Maire et Officiers Municipaux de ce bourg, attendu l'aveu dudit Michel, et sa protestation de se conformer à l'avenir aux deffenses et publications qui ont été faites au sujet de la sanctification des Dimanches et Fêtes, l'avons... déchargé de l'hamande (sic) etc...

Gras Maire -Villevieille - Greffier -

Il parait clair que Gabriel Michel, malgré son nom doublement angélique, fait amende honorable pour ne pas avoir à payer l'amende, en espèces sonnantes ou en assignats - ceux que garantit la vente des biens du Clergé - l'amande prévue par le Maire.

Il obéit à la loi civile, pas à la religion. Et curieusement, ceux qui se plaignent de ce manquement à l'usage catholique, ne disent pas leurs noms. C'est une plainte anonyme, alors que l'habitude est de citer l'identité du moindre *habitant*, dès *qu'il* se détache, pour une raison quelconque de la masse des villageois.

Les habitants de Rognes, l'année précédente encore si satisfaits du Roi, et de la Révolution, pour la Fête de la Fédération, le 14 Juillet 1790, affichent un certain désarroi, comme s'ils avaient perdu leurs repères.
Si l'on y pense bien, il y a de quoi. Les moissonneurs rognens de l'été 1791 ne peuvent ignorer que, vers le 20 Juin, le roi et sa famille ont fui déguisés, la Capitale, pour gagner l'étranger, où pullulent les nobles émigrés. On les a arrêtés, bien sûr à Varennes, un lieu vers la Champagne ou l'Argonne,, mais, depuis, le roi a perdu toute considération auprès de ces sujets. Or, il est l'ami des prêtres réfractaires ou insermentés. Ces derniers sont nombreux à Aix, Chef-lieu du District, comme du Département où se trouve Rognes, car la Municipalité Aixoise les tolère, pour la plus grande indignation des autres, les prêtres assermentés ou constitutionnels.
Dans le club extrémiste des Anti-Politiques, qu'anime l'abbé Rive, bibliothécaire de la Méjanes, on multiplie les pétitions adressées à la Mairie.
L'une d'elles, le 14 Juin 1791, dénonce 21 églises ou chapelles où les réfractaires officient, souvent celles des couvents des religieuses contemplatives.
Ces derniers sont pourtant sous la surveillance de la Municipalité, qui y envoie inopinément deux de ses membres pour procéder à une élection de Prieure ou d'Econome. Les moniales, libres désormais de quitter leurs monastères, mais ne le voulant surtout pas, reçoivent avec douceur et courtoisie les représentants locaux de la Nation, et votent sur ordre.
L'Etat ne reconnaît plus les voeux monastiques, mais elles sont toujours fidèles à la règle de leurs ordres.
Il n'y a pas de couvent à Rognes. Il n'y a jamais eu, dans le passé, que la Maison Templière, au Moyen-Age, qu'on peut voir encore, et qu'on appelait jadis le Lion d'Or. Mais les filles des meilleures familles de Rognes, celles qui, roturières au Moyen-Age sont entrées en bourgeoisie à la Renaissance et en noblesse au Siècle des Lumières, les Barlatier de Saint Julien et les Cymon de Beauval, se trouvent être Carmélites ou Ursulines à Aix. Ainsi, Marie Thérèse, Barlatier de Saint Julien, Carmélite scrutatrice de 90 ans en 1791, puisque née en 1701, fille de ce Bernardin de Barlatier, premier seigneur de Saint Julien, dont il est la tige, et que signale l'abbé Martin (Famille Barlatier - Annales 10 - Année 1688 - Voir document joint).
Ainsi, Anne Cécile de Cymon de Beauval, née en 1722, soeur de l'émigré Louis Xavier Théodore du même nom, cousine du Commandant en Chef de la Garde Nationale de Rognes. Cette dernière, Madame de Beauval aînée, en religion dite de Saint Marcelin, a été élue le premier Mars 1791, à 10 heures du matin, Supérieure du Premier Monastère de Sainte Ursule, rue Saint Sébastien, à Aix, aujourd'hui rue Mérindol, à l'unanimité des suffrages de ses vingt religieuses. Sa soeur cadette, Marie Thérèse de Cymon de Beauval, née en 1725, se trouvait parmi elles.

Cependant, l'Assemblée Constituante prit des sanctions contre les prêtres jureurs qui s'étaient rétractés. C'est le 20 Juin 1791, jour de la fuite du Roi, qu'elle les priva de leurs traitements et pensions, eux et ceux qui viendraient à les imiter.

La mesure concernait donc Balthasar Réquier et ses vicaires, ainsi qu'Honoré Cadet. Le document sans date que j'ai trouvé doit être une application de cette

mesure du 20 Juin 1791. Un arrêté du Directoire du Département des Bouches-du-Rhône alla plus loin, le 28 Juin 1791 :
les réfractaires et les rétractataires devaient cesser tout fonction et se retirer dans le lieu de leur naissance. Comme ils devaient être remplacés par des prêtres constitutionnels, il fallait qu'ils évacuent les maisons curiales.
A Istres, le curé François Fouque, le premier vicaire André Barbaroux et le deuxième vicaire, le jeune rognen Cézaire Antoine Giraud, qui refusent en choeur de sortir, sont expulsés du presbytère manu militari par un huissier et quatre gendarmes. A l'intérieur sont restés leurs meubles et leurs effets. Tant pis pour eux, les clefs sont remises au Maire. Cela se passe le 6 Juillet 1791. Giraud se réfugie auprès de sa famille à Rognes. Mais le curé constitutionnel qui a remplacé Fouque à Istres, le vieux Raphel, soixante-dix ans, se plaint dans une lettre adressée à Salon, au Tribunal du District, et datée du 10 Septembre 1791, "de l'arrogance de Giraud, ci-devant vicaires, à la tête d'une troupe de prêtres du pays. Ils tiennent toutes les rues et les chemins, et paraissent braver, par leur contenance fière et dédaigneuse les patriotes et le fidèle clergé."
Il espère qu'il ne reparaîtra plu. Il l'accuse d'être à l'origine "d'une plus grande fermentation dans les esprits, et d'une désertion plus considérable des exercices de la paroisse."

Une troupe de prêtres du pays ? Gageons que Victor Diouloufet s'y trouvait.

Le 6 Octobre 1791, Balthasar Réquier fit, pour la dernière fois, une sépulture à Rognes et la signa dans le registre de la paroisse. Trois jours plus tard, le 9 Octobre, son successeur se présentait à la Mairie. C'est donc le 7 et le 8 que le curé et ses vicaires sortirent de la maison curiale. Leur départ se fit dans le calme, sans huissier ni gendarme. L'abbé Martin parle d'une halte dans le village, elle fut de courte durée. En fait, les deux Réquier, l'oncle et le neveu, retournèrent à Tourves, le village varois de leurs enfances et de leurs jeunesses. Et ils y restèrent de nombreux mois, avant de disparaître, le même jour, dans le gouffre d'une mystérieuse émigration, comme le prouvent ces lignes les concernant :

Extrait de la liste générale des émigrés de toute la République :

Réquier Jean Balthasar - Prêtre -
Emigration constatée le 28 Juin 1792 - Son dernier domicile connu est Tourves, dans le district de Saint Maximin et le département du Var.

Réquier Joseph - Prêtre -
Emigration constatée le 28 Juin 1792 - Son dernier domicile connu est Tourve dans le district de Saint Maximin et le département du Var.

A Rognes, un nouveau curé, constitutionnel et décidé à le rester, parut, fraîchement élu par l'assemblée électorale du district, et fraîchement accepté par l'évêque d'Aix, Charles Benoît Roux. Voici le récit de son arrivée, dans les actes municipaux :

"L'an mil sept cent quatre vingt onze, et le neuvième jour du mois d'octobre, par devant nous, Etienne Noël Gras, Maire, Jean Tays, Alphonse Durand, Jacques Bonnaud, Roch Aragniaud, André Tourret, Officiers Municipaux assemblés,

dans la salle du conseil, est comparue Monsieur Joseph Philippe Nicolas Toche, Prêtre assermenté de la Ville de Lambesc, lequel nous a exposé qu'ayant été élu curé de la paroisse de ce bourg de Rognes par l'Assemblée Electorale du district du 25 Septembre dernier, il a reçu son titre canonique de Monsieur l'Evêque Diocèsain, en date du 20 Septembre dernier, dont du tout il nous a justifieé par l'exibition des expéditions en forme des dits verbaux d'élection et institution caninique après tous lesquels préalables, il nous a requiS de lui donner acte du serment qu'il prêtera, en notre présence, dans l'église paroissiale de ledit bourg, pour la mise en protection de ladite cure.

Nous dits, Maire et Officiers Municipaux, avons donné acte audit Monsieur Toche de sa comparution, dire et réquisition, et nous ayant apparu de son élection à la Cure de ce bourg de Rognes, et de son institution canonique, nous nous sommes rendus avec lui, en compagnie de Messieurs Jean François Barlatier, Louis Anezin, Notables, à l'église paroissiale de ce bourg.
Monsieur Toche serait monté à la chaire, et, après un discours de religion, il aurait prêté le serment de veiller avec soin et exactitude sur les fidèles de cette paroisse, d'être fidèle à la Nation, à la Loy et au Roy, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, et acceptée par le Roi.

Signatures : Gras Maire - Toche Curé - Jean Tays Officier municipal - Jacques Bonnaud Officier municipal - Roch Aragniaud - Tourret - Louis Anezin Notables - Et nous, Villevieille Greffier -

Joseph Philippe Nicolas Toche était né à Lambesc le Premier Mai 1746. Son père, Joseph Toche, y était négociant. Son frère cadet, Mathieu Toche, né en 1755, Maître Cordier, y avait été Consul en 1782. Sa soeur, Marie Thérèse Toche, dite Toche-Mandin, puisque épouse de Jean François Mandin, demeurait aussi dans cette ville de Lambesc. Il était normal qu'il y fut prêtre et vicaire, ce qu'il avait été dès le premier Janvier 1783, ce qu'il était encore au moment de son élection à la Cure de Rognes, en Septembre 1791. Soit presque neuf ans de suite. Une fois, le 30 Octobre 1786, le curé de Lambesc, un certain Moupin, l'avait délégué à Rognes, pour y célébrer un mariage mixte, entre un Lambescain, sans doute de sa famille, Sieur Thomas Symphorien Mandin, Négociant, et une Rognenque, Françoise Caulavier, dont le père était Maître Maçon. Mais douze ans auparavant, il avait été vicaire de Jean Balthasar Réquier, pendant dix-neuf mois à Rognes. Le Registre d'Etat-Civil paroissial porte sa signature du 10 Novembre 1774 au 13 Juin 1776. A son retour, en Octobre 1791, c'était un homme de quarante cinq ans seulement, de caractère vif, voire exalté, mais de santé fragile.

Son premier baptême en qualité de curé de Rognes, eut lieu le 23 Octobre 1791, et le 2 Novembre, il avait un vicaire nommé Barne, qui disparut avec la fin de l'année pour faire place, l'année suivante à Jean Joseph Gilly. Il n'en eut jamais plus d'un à la fois.

L'abbé Martin est féroce avec Nicolas Toche, l'appelant toujours "l'intrus" et Marie Tay fait de même. Pourtant rien ne permet de penser qu'il ait été un mauvais prêtre. Il y avait alors deux clergés catholiques en France, l'un orthodoxe, mais interdit, en attendant d'être persécuté, l'autre schismatique

malgré lui, mais autorisé par le gouvernement, et ces deux clergés se faisaient une guérilla dans toutes les paroisses.

Cette guérilla ne pouvait pas ne pas se faire aussi à Rognes. Honoré Cadet n'avait pas été expulsé, en 1791, de l'Hôpital de Rognes. On lui avait retiré sa pension, mais on ne lui avait pas envoyé de remplaçant. Alors il resta, il poursuivit son ministère auprès des malades, comme si rien ne s'était passé, en puisant dans ses économies...

Jusqu'au jour où il rencontra, à Rognes même, un riche protecteur...

Le 28 Novembre 1791, Jean Tays, l'arrière grand-père de Marie, le Maître Cordier, accède à la situation de Maire de Rognes.

Nicolas Toche* et Honoré Cadet, qui se connaissaient depuis dix-sept ans, avaient juré, il y avait moins d'un an, le premier à Lambesc, l'autre à Rognes, fidélité à la Constitution Civile du Clergé. Ils auraient pu être des frères.

Mais depuis, ils s'éloignaient l'un de l'autre, à toute vitesse, et de plus en plus. Incommensurable était la distance qui pouvait séparer, au temps de la Révolution Française, un citoyen curé d'un prêtre du Sacré Coeur.*

Note :

Nicolas Toche : Aucun document ne précise le prénom usuel du curé Toche, mais son oncle et parrain s'appelait Nicolas Jourdan, frère de Jeanne Jourdan, sa mère. Et l'usage prévalait de donner au filleul, pour prénom usuel, celui de son parrain.

Un prêtre du Sacré Coeur : C'est-à-dire un prêtre royaliste militant, un prêtre aristocrate (par référence à l'insigne des Vendéens et des Chouans).

BIBLIOGRAPHIE

Archives Départementales des Bouches-du-Rhône -
Rue St Sébastien - Marseille -
I 133 E Délibérations du Conseil Municipal de Rognes - 1790 - 1791 -
II Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution Française - Documents relatifs à la vente des Biens Nationaux publiés par Paul MOULIN - Tome troisième - pages 521 à 526 - Rognes - Imprimés à Marseille en 1910.

Archives Départementales des Bouches-du-Rhône -
Rue Gaston de Saporta - Aix-en-Provence -
Etat-Civil de Rognes - Registres Parroissiaux sur Micro-films.
Etat-Civil de Lambesc.

Mairie de Tourves - Var - Etat-Civil ancien, sur micro-films
Archives Départementales du Var - Draguignan - (Var)
Etat-Civil ancien de Comps- de Varages -

Archives Communales -
Rue du Cancel - Aix-en-Provence
LL256 - Liste générale par ordre alphabétique des Emigrés de toute la République - Paris - L'an 2e de la République - 3 gros registres imprimés - et, toujours la serie LL Révolution Française, diverses pièces ; certificats de résidence - Liste de Pensionnaires Ecclésiastiques à payer ou à ne plus payer - Procès-Verbaux d'élections dans divers monastères - Pétitions diverses de clubs aixois.

Bibliothèque du Musée Arbaud -
Rue du 4 Septembre -Aix-en-Provence.

Abbé Joseph Mathieu MARTIN -
Histoire du Bourg de Rognes - 1820 (exemplaire manuscrit et intégral).

Abbé CONSTANTIN -
Les Paroisses du Diocèse d'Aix - Rognes - 1890 -

Evidemment :
Marie TAY -
Monographie du Village de Rognes - 1885 - Marseille -

Livres récents :
Christiane DEROBERT-RATEL -
Institutions et vie municipale à Aix sous la Révolution Française - Edisud - 1981

Christian GIROUSSENS -
Istres sous la Révolution - 1788 - 1795 -
Edité par les Amis du Vieil Istres - 4 place du Puits Neuf Istres - 1989.

Archives Départementales - Marseille -
Conseil du Corps Municipal (de Rognes)
Aujourd'hui, 21 May 1791, enregistration (sic) d'un acte portant déclaration de réctractement (sic) du serment prêté le 6 Février dernier par le sieur curé de cette paroisse, les vicaires, les sieurs Maria et Cadet, prêtres de ce lieu, Bermond, ecclésiastique, dont la teneur suit :

"Nous soussignés, Jean Balthasar Réquier, Curé de cette paroisse, Joseph Réquier, Denis Delapeyre, Vicaires du lieu, Barthélémi Maria, Honoré Cadet, prêtres non fonctionnaires, et sieur Louis Bermond, Régent des écoles, ayant la connaissance que Messieurs les Maire et Officiers Municipaux du lieu avaient insérés dans le procès-verbal notre serment pretté le 6 Février dernier, ce qui nous engage de déclarer en chaire, le 8 du courant, à l'issue de la messe paroissiale, en présence de la Municipalité (ce que) le sieur Curé a répété, tel que s'ensuit ...

Ce qui suit, c'est la formule de rétractation que j'ai citée.

La Bastide de Conil en 1993 : dans la photographie du bas, la remise située au centre est l'ancienne chapelle du prieuré cistercien, Notre-Dame de Conil dont Monsieur Marcel BONNAUD se souvient d'avoir vu, dans sa jeunesse, la toiture de lauzes, comme Sylvacane, aujourd'hui remplacée par un toit de tuiles.

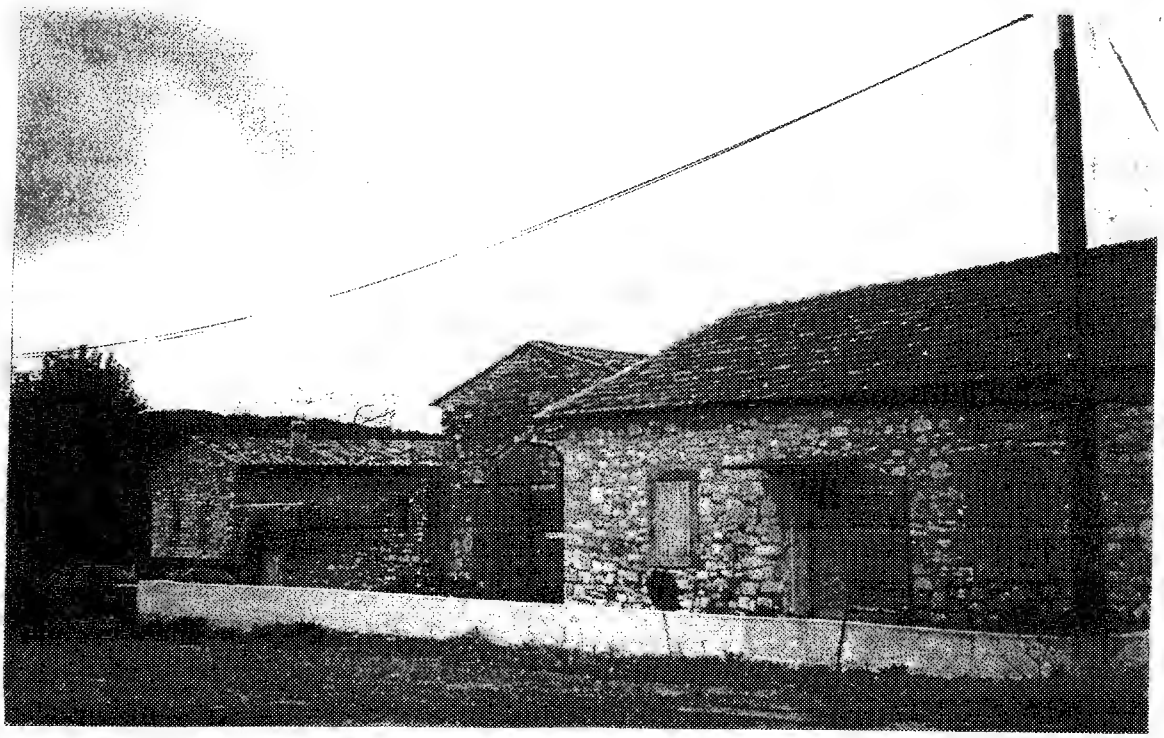

L'an mil Sept cent quatre vingt onze et le Dix-huit juillet à quatre heures apr. Midi, Nous Nicolas Gautier, Jean Simon, et Gaspard Thumine, officiers Municipaux, Commissaires députés par le Corps Municipal pour présider en exécution du Décret du 14. 8bre 1790 et du 8. xbre même année, l'Election de la Dame Supérieure de la maison des Carmelites, Nous nous sommes rendus à ladite maison, et ayant été introduits dans la Salle de la Communauté, Serivant M. antoine Arnaud, Secrétaire Greffier de la Commune. Nous avons déclaré à la Communauté assemblée, que Nous venions pour les inviter à procéder à l'Election d'une Supérieure en remplacement de Madme Sonbeton de St Proculene, Supérieure élue dans une première Election le neuf février de la présente année, qui ne s'étant point rendue au vœu et aux instances de sa Communauté, force la Municipalité de faire procéder au terme du Décret à l'Election d'une Supérieure qui doit être choisie et Nommée entre elles; et ayant fait lecture dudit Décret, Nous avons prié Madame la Supérieure de Nommer les Scrutatrices, et les Dames de Colla St Barthelemy, Marie Thérèse, Dartatier de St julien, et Dame Sœur Amante de la Croix, Dartatier Dumas, ou elle nommera ensuite chacune des Dames Religieuses s'est présentée, et a donné le Nom de celle qu'elle desire pour Supérieure les Noms ont été inscrits sur des Bulletins

Jean Balthasar REQUIER : Curé de ROGNES de 1760 à 1791 - Photographies de son portrait qui se trouve dans l'ancien hôpital de Rognes, devenu de nos jours, l'Hôtel de Ville.

BRINDILLES DES JOURS

GRAND CONCOURS DE DESSIN RESERVE AUX ENFANTS.

Ce jour-là, juste avant les vacances, ces majuscules noires qui barraient la première page du journal parurent à ma mère un signe du destin.
En effet, un entonnoir et un fer à repasser particulièrement réussis parmi les objets que Monsieur Briole nous chargeait de représenter, venaient de lui apporter une révélation : "Elle avait engendré un véritable Artiste !..."
Si mon père se satisfaisait de sa modeste condition d'ouvrier agricole, ma mère plus ambitieuse et contrainte de gérer son ménage avec un maigre budget aurait préféré qu'il entreprenne une activité plus lucrative. Elle devait reporter sur ses enfants les espérances que son mari décevait.
A cet instant, elle a pensé que mon talent pouvait me valoir une récompense et peut-être (qui sait) me conduire à la gloire, à la richesse... Alors, elle a un peu rêvé puis elle m'a pressé à participer.
J'ai déchiré une feuille de mon cahier de dessin et je me suis mis à la recherche d'un sujet digne de l'aventure. J'ai écarté un bougeoir, jugé trop banal, le chat : trop difficile (il bougeait sans arrêt), pour me fixer sur le calendrier des Postes qui représentait un magnifique voilier.
J'ai tiré la langue, j'ai gommé. J'ai ajouté un petit nuage dans le ciel à gauche et un récif dans la mer, à droite. J'ai tout colorié aux crayons de couleur et j'ai signé.
J'ai quêté l'approbation de la famille, mais mon vaisseau n'a pas fait l'unanimité. Je n'étais pas arrivé à estomper suffisamment les traits de couleurs qui se mêlaient dans un gribouillage pas très esthétique. Il me fallait trouver un autre motif.

Après le souper, tout en fumant sa pipe, mon père a bien voulu me servir de modèle. Cette fois, je n'ai pas utilisé la couleur, rien que le crayon noir. Ce n'était pas très ressemblant, mais comme au Petit Provençal personne ne connaissait mon père...
Lui, il a plissé les yeux et il a affirmé que je l'avais amélioré, sauf pour un oeil placé trop bas. Mais Picasso aurait fait pire, m'a-t'il consolé.

Le lendemain, ma mère m'a envoyé acheter une grande enveloppe chez Madame Allemand et j'ai regardé à travers le guichet de la Poste, Madame Thomas donner des coups de tampon, sans ménagement particulier, sur mon chef-d'oeuvre.

Dès lors, s'amorçait ma première expérience de l'attente. Le temps a commencé à se traîner lamentablement. Le matin, j'ouvrais le journal avant d'arriver à la maison où je l'épluchais colonne par colonne. Je surveillais le facteur, bien avant l'heure de son passage. Aucun message, aucun signe pour m'indiquer que mon envoi était bien parvenu à sa destination. Le Petit Provençal ne se lassait pas de répéter que son concours connaissait "un grand succès" puis c'est devenu "un immense succès" jusqu'au jour où j'ai reçu une lettre personnelle. Une lettre avec mon nom sur l'enveloppe, c'était aussi une première. Et à l'intérieur, Monsieur le Directeur, Léon Bancal lui-même, me remerciait de ma

participation. Vous vous rendez compte, si nous étions fiers à la maison ! Il disait également que la qualité exceptionnelle de certains dessins faisait craindre au jury qu'ils soient l'oeuvre de parents. En conséquence, il m'invitait à me présenter tel jour à telle heure, à Aix, dans la Salle du Syndicat d'Initiative où le Concours se déroulerait sous contrôle.

Au jour dit, le car Chéroute nous a déposés ma mère et moi, un peu désemparés, au bas du Cours Sextius. Ma mère faisait la fanfaronne, mais au fond elle n'en menait pas large. Elle n'allait pas souvent à Aix. Pour s'aventurer en ville, il fallait des circonstances extraordinaires. C'était un endroit où l'on ne marchait pas librement, où l'on ne respirait pas à son aise. Les courses, les achats, elle les confiait à sa mère ou à Monsieur Grimaud, le Messager qui effectuait le service une ou deux fois la semaine.

Nous nous sommes attablés à la terrasse du café où le car s'était arrêté. Ma mère a commandé pour moi une grenadine. Autour de nous, les piétons, les vélos et toutes sortes de véhicules allaient, venaient et se croisaient dans ce qui me semblait une cohue vertigineuse. Ça finissait par m'angoisser, tous ces gens qui passaient, qui nous regardaient et que nous regardions sans les connaître. Alors, ma mère d'une voix inhabituelle, a appelé le garçon. Elle a payé et nous avons marché sur des trottoirs étroits devant des vitrines. Elle critiquait, comparait, ou admirait sans insister comme pour ne pas se laisser envahir par le désir d'acheter. Nous avons descendu le Cours Mirabeau. Elle n'a pas cessé de tenir ma main fermement. Autour de la Fontaine de la Rotonde, dans la fumée des pots d'échappement, un manège klaxonnant et pétaradant tournait sans arrêt. Nous nous sommes assis sur un banc, en face du Casino Municipal. Ma mère a tiré de son sac du pain et du jambon, et pendant que nous mangions, une grosse dame est venue s'asseoir à côté d'elle. Une grosse dame avec plein de paquets, à la figure rouge et qui transpirait. Elle s'est mise à parler à ma mère, à lui raconter qu'elle habitait Ventabren, que son mari était fontainier, qu'elle élevait trois enfants. Quand elle a ajouté qu'elle "venait de passer des fausses couches", j'ai cru un instant quelle faisait aussi de la peinture.

A l'heure du concours, nous avons traversé l'essaim bourdonnant des parents agglomérés devant le Syndicat d'Initiative. Puis je me suis retrouvé dans une grande salle, en sous-sol, où je revois de longues tables et une cinquantaine de marmots penchés sur des feuilles encore blanches. Un monsieur bien habillé m'a désigné une place et un autre monsieur qui portait une hélice noire au col de sa chemise nous a donné le sujet du concours.

"Illustrez une scène de la vie provençale". Nous a-t'il dit et répété, en se dressant sur la pointe de ses souliers pour voir si tout le monde avait compris. J'ai réfléchi un moment et j'ai choisi de dessiner des joueurs de pétanque. J'ai pris mon crayon et j'ai tracé trois silhouettes un peu fantomatiques qui m'ont parues perdues au milieu du papier grand-format qu'on nous avait distribué. J'ai pensé que je devais compléter par un décor, un paysage, un mur... Oui, le plus facile c'était le mur. Alors, je me suis mis à le construire. Je l'ai monté pierre par pierre, comme un vrai. Je les ai ajustées, caressées, fignolées, avec des petites touffes d'herbes qui poussaient dans les interstices. Parce que c'était un vieux mur. Un de ceux qu'on trouve dans certains villages, à l'endroit où les anciens s'acagnardent l'hiver, à l'abri du mistral. Un mur amical, quoi...

Une sonnerie péremptoire m'a brusquement tiré de mon ouvrage. Une main rapide a saisi mon dessin. A cet instant seulement, mais en un éclair, j'ai compris qu'avec mes nébuleux boulomanes s'envolaient les espérances de ma mère.

Gilbert ROCHE

ROGNES, IL Y A CINQUANTE ANS

LA LIBERATION VUE PAR GILBERT SALEN

Depuis quelques jours les Allemands étaient en pleine débandade. Ils passaient à pied, à bicyclette, avec des chevaux... Il y avait même une voiture qui traînait vingt-cinq cyclistes au bout d'une corde. Mais quelques jours avant la Libération, ils avaient installé (ça nous avait terriblement inquiété), une grosse batterie à Caireval. On a dit : "aïe, aïe, aïe !... Ils vont défendre Rognes, ils vont prendre position."
On avait très peur que les canons tirent sur le village. Mais ils ne sont pas restés. Le matin du 21 Août, on a vu arriver des Allemands qui ont installé deux pièces d'artillerie sur les aires de l'hôpital. Deux pièces antichars ; deux canons de petit calibre au bout de l'aire. Puis, il est arrivé un détachement d'infanterie qui s'est scindé en deux. La moitié a pris position sur les rochers, à la pointe des Fontanilles, et les autres sur le Péguerin, à la tour du moulin à vent.

Ils avaient dressé une barricade sur la route vers le château Bertagne. Ils ont levé les pierres plates qu'il y a au château, et celles de la pente de l'aire vers la maison de Bouquet. Ils ont fait une barrière d'à peu près deux mètres cinquante, au milieu de la route. Ils ont mis des charrettes. Ils ont même mis le car de Bertagne. Eugène avait un vieux C.6, un Citroën, ils l'ont mis en travers de la route.
Alors là, on a dit : "Ca y est, les Américains arrivent !.." Ils sont arrivés en fin d'après-midi, presqu'à la nuit. Mais il était tard quand ils ont commencé à tirer. Ils venaient par la route du Puy et ils ont pris position à la Coulade. Ils étaient surtout groupés au cabanon d'Angelin Davin. Il y avait deux pièces de 105, plusieurs chars, plus un détachement d'infanterie qui s'était déployé en arc de cercle vers Rimbaud, dans les vignes de la Longarette.
Les Allemands ont tiré deux ou trois coups de canon, pas beaucoup. Des canons qui pétaient secs. Il me semble encore les entendre... J'ai dit : "Ca y est, ils ont tiré sur les chars !"
Après ça, ils ont fichu le camp. Mais les Américains ne les avaient pas vu partir. Alors, ils ont attaqué avec leur 105... Badaban... Badaban !.. Ils n'ont jamais tiré sur le village, mais sur la Tépade, les Fontanilles et les prés là-bas... Ils ont canardé quelque chose !... Pendant deux heures, ils ont tiré peut-être cinquante obus. Moi, j'y suis allé le lendemain. Il y avait un tas de douilles à la Coulade, haut comme ça, tirés par les chars. Léon Philip, à la Tépade, avait laissé le râteau mécanique les bras en l'air. Ils ont cru que c'était une pièce de D.C.A.., ils l'ont fondu. Le plus qu'ils ont tiré, c'est sur les Fontanilles. J'étais à la maison de mon grand-père. A l'époque, de la fenêtre on voyait tout le village. Je voyais frapper les obus, quelques uns sont tombés sur le Devin, à côté des moulins. Mais le plus que ça tombait, c'est sur les Fontanilles. Le père d'André Valeye qui s'était réfugié dans les grottes là-bas, il a dit :"Ca semblait quatorze !.."
Ca a duré jusqu'à la nuit noire, puis ça c'est arrêté. Les Allemands ont riposté par quelques rafales d'armes automatiques, et dès qu'il a fait nuit, ils ont décroché.
Les Américains sont arrivés dans le village le matin, avec le jour. Je peux dire que j'ai vu entré le premier Américain dans Rognes.
Avec mon père, nous étions allé voir s'il n'était pas tombé un obus sur la maison. Au croisement de la nouvelle Mairie, on a vu une Jeep américaine. Ils étaient

quatre dedans : le chauffeur, un qui avait une mitrailleuse légère, et deux derrière avec des carabines. Alors, je suis parti en courant à leur rencontre. Je crois que j'étais le premier à leur parler dans le village. Les gens étaient encore planqués... Il faisait à peine jour. L'Américain m'a fait signe :"Ecarte-toi !.."
J'ai dit :"Ils sont partis, les Allemands !.."
Ils ne m'ont pas écouté. Ils avaient peur qu'il y en ait de planqués. Ils regardaient sur les toits. Ils sont arrivés sur la place de la Coopérative et là, il y avait quelqu'un ; je crois que c'était Ninan Isoard. Lui, il avait fait 14... Il a dit : "Questo co, sian tranquille !.."
Il est allé leur parler, il est allé chercher une bouteille. Les Américains ont bu un coup et il les a rassuré.

Après, il est arrivé le gros de la troupe et la Résistance. En colonne par deux, et au pas cadencé. Les Américains qui sont arrivés les premiers venaient du Puy. Après, on a roulé un demi-muid de vin devant le café Chabot, et tout le monde s'est soûlé. Dans l'après-midi, il est passé un moulon de chars qui se sont dirigés vers la Durance. Ils étaient chargés d'hommes et ils descendaient vers le Bassin à toute allure. Un détachement de l'Armée Française est arrivé quarante-huit heures après. Ils avaient des auto-mitrailleuses et des chars légers. Des tirailleurs Africains ont stationné au château Bertagne, sous les platanes, ils ont vidangé les moteurs. Le père Richaud a récupéré une casserole d'huile... Nous en manquions terriblement, plus rien, même pas de quoi graisser un sécateur.

Enfin, dans la région, les Allemands n'ont pas trop résisté. Au Puy, ils se sont un peu battus... Mais Rognes, ils ne l'ont pas trop défendu parce qu'ils avaient peur d'être débordés par la n°7 et par la Durance. Il n'y a pas eu ici une seule maison ébréchée, ils n'ont pas tiré sur le village.
Il n'y a pas eu de mort, ça c'est bien passé. D'ailleurs, c'est pour cette raison que l'ex-voto du Foussa s'est fait. Parce qu'il y en a qui avaient fait le voeu, si Rognes était épargné, ils remercieraient la Vierge comme ça.

****

TEMOIGNAGE ANONYME

Je n'étais pas encore mariée. Pierre, mon futur mari, s'était fait embaucher à Gardanne, dans la mine, pour échapper au S.T.O. (le Service du Travail Obligatoire, en Allemagne).
Mon frère, qui n'avait pas pu y échapper, était mort là-bas au mois de Mars. Il faisait partie du même convoi que Louis Lèbre, dans des wagons à bestiaux.
Louis Lèbre a réussi à s'évader, mon frère n'en a pas .eu l'occasion.

La veille de la Libération, nous nous sommes réfugiés dans la cave de Marie Arniaud, Cours St-Etienne, au milieu des bouteilles et des bonbonnes. Et le vingt-deux Août, je crois que c'est ce jour là, que Pierre a pris une photo de Madame Joude qui suivait les Américains avec le drapeau.

****

TEMOIGNAGE ANONYME

Nous avons passé la nuit dans une grande grotte, près de Fontmarin. On nous avait dit qu'il y avait du danger. C'est vrai que des avions mitraillaient et les Américains ont tiré. Je me souviens qu'il y avait André Valeye, ses parents et d'autres gens. Nous avions apporté des couvertures, mais peu de provisions.
Au matin, nous sommes revenus à la maison.
Les Américains s'étaient arrêtés devant la Mairie. Il y avait des Jeeps, des chars. Les soldats paraissaient fatigués mais ils distribuaient des chewing-gums aux enfants et tout le monde était heureux.

****

LA LIBERATION VUE PAR PIERRE BERTAGNE

Nous avions un maquis dans le secteur de Beaulieu. La veille de la Libération, TASSY, notre responsable me dit : "Bertagne, nous n'avons plus rien à manger pour ce soir !..."

Bien que je pense la libération de notre village toute proche, je prends un vélo, et me voilà parti pour Rognes. Je vais chez un épicier et je lui dis :"Donnes-moi ce que tu peux. Je te ferai un bon, et tu seras payé plus tard."
Il m'a mis pas mal de provisions et avant que je parte, il m'a dit : "Je vous en fais cadeau !".
J'arrive à Saint-Denis, deux soldats Allemands me font signe de m'arrêter. Croyant qu'ils voulaient voir mes papiers, je les montre. Ca ne les intéressait pas, c'est le vélo qu'ils voulaient. Il y en a un qui tirait d'un côté, moi de l'autre, jusqu'à ce que celui qui nous regardait me mette sa mitraillette sur le ventre. Tout tremblant, je leur indique que c'est le sac que je tiens à garder. Comme je n'allais pas assez vite pour le détacher, l'un deux sort un poignard, (je me suis demandé un instant, si c'était à mon intention), et d'un seul coup, les ficelles étaient coupées. Et les voilà partis sur mon vélo, un conduisant et l'autre sur le porte-bagages. Je les regardais s'éloigner et j'entendais mon coeur qui battait fort.

Le soir, au maquis, je prends cinq ou six Résistants et, dans la nuit, nous nous trouvons à un kilomètre de Rognes, à la bifurcation de la route du Puy et de celle de Puyricard, à plat ventre dans les vignes. Au-dessus de nous, nous entendions des coups de sifflet, sans savoir de qui ça provenait. Puis, ils ont commencé à tirer des obus sur les Fontanilles. Nous nous sommes retirés sur la route de Puyricard, et au petit jour, nous avons rencontré trois Américains. Poignées de main, nous les suivons jusqu'à Rognes. Ils nous disent qu'ils étaient à la bifurcation pendant la nuit, et qu'ils tiraient sur les Nazis devant eux. Ils savaient que des hommes de la Résistance se trouvaient tout près.
A l'arrivée des Américains dans le village, c'était la fête, toute la population qui riait, chantait, dansait autour d'un tonneau de vin. Les Américains s'arrêtaient, buvaient, se laissaient embrasser. Il y avait un grand embouteillage, et il a fallu qu'un officier s'en mêle pour que l'avance des troupes continue.
La fête a duré toute la journée et une bonne partie de la nuit.

Accrédité au "Petit Marseillais", comme correspondant à Rognes, à partir de ce 1er Janvier 1903. J'enregistrerai ici, toutes les notes ou articles, qui seront, de ma provenance, insérés au dit Journal, ainsi que tout ce qui touchera, de loin, ou de près, à notre histoire locale, et, en un mot: tout ce qui me paraîtra pouvoir intéresser mes descendants, et ce, à seule fin, et sans autre prétention, que celle de leur laisser le souvenir des faits, qui se seront déroulés dans mon pays natal durant l'époque que j'aurai remplissé ma mission de "Reporter au Petit Marseillais". Je ne suis malheureusement pas un lettré, je ne ferai donc, que citer les événements, tels qu'ils se produiront.

A mon humble avis, l'homme ne devant pas se faire l'esclave d'une opinion, je ne me suis jamais inféodé à aucun parti. Fort de mon indépendance, sincèrement épris de justice et de liberté, je puis assurer d'avance, que les faits, par moi, racontés, ne seront jamais grossis, ni déguisés, et qu'à défaut de français, on s'orthographe, on y trouvera toujours l'expression de la vérité, la plus exacte, et la plus franche.

Poutet

N° du 7 Janvier 1904 :
Rognes - Nous enregistrons avec peine la mort de M. Mouret Félix, riche propriétaire de Rognes, dont la vie fut remplie par les bonnes oeuvres. Cette mort est une perte réelle pour les pauvres de notre pays, et pour la société musicale dont le défunt était Président d'Honneur. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui, à 10 h du matin. Nous adressons à son neveu M. Donnadieu de Mazargues, nos plus sincères condoléances.

N° du 9 Janvier 1904 :
Rognes - Comme nous l'avions annoncé, les obsèques de M. Mouret Félix ont été célébrées hier matin. Grossi par de nombreux amis venus de tous les environs, le cortège compact, formé pour accompagné à sa Dernière Demeure la dépouille mortelle de cet homme de bien, a montré la vive sympathie dont il était entouré. Les cordons du poêle étaient tenus par Messieurs Jourdan, maire ; Pontier Conseiller à la Cour d'Appel d'Aix, Village avocat à Marseille, Magnan Louis avocat : Vian banquier, et Palenc des Ponts et Chaussées.
La Philharmonique a rendu le dernier devoir à celui qui fut son Président d'Honneur et qui lui témoigna jusqu'à la fin le plus vif intérêt.
M. Nat notaire, Président actif de cette société musicale, a d'une voix émue jusqu'aux larmes, prononcé une allocution bien sentie.

N° du 9 Février 1904 :
Rognes - C'est avec un sentiment de bien douloureuse surprise, que nous avons appris la mort du fils de M. Roux Auguste, conseiller municipal de notre commune. Cavalier au 9° Hussards à Marseille, le jeune Gustave Roux était venu depuis en permission chez ses parents, et alors que rien ne laissait prévoir cet irréparable malheur, après quelques jours de maladie la mort inexorable est venue l'enlever à l'affection des siens.
Cette perte cruelle plonge la famille Roux dans une douleur inconsolable. Aussi est-ce avec un profond sentiment que nous lui adressons l'expression de nos affectueuses condoléances.

N° du 11 Février 1904 :
Rognes - Les obsèques de Gustave Roux, cavalier au 9° Hussards, ont eu lieu au milieu d'une assistance considérable car, on peut le dire, la population toute entière a accompagné au cimetière la dépouille mortelle de ce militaire. Le char funèbre disparaissait sous les nombreuses couronnes parmi lesquelles on remarquait celles de la Jeunesse du Pays, l'officier et le troisième peloton. Le deuil était conduit par le malheureux père, dont la douleur faisait peine à voir ; Derrière lui suivaient : le Lieutenant, un Brigadier, et un homme du 3° peloton du 9° Hussards venus pour rendre le dernier au revoir à leur camarade d'armée. Puissent toutes ces marques d'estime être un adoucissement à la douleur des parents éplorés.

N° du 18 Mars 1904 :
Rognes - Le Mercredi 6 Avril, à 2 heures de l'après-midi en l'Hôtel de la Préfecture à Marseille, il sera procédé à l'adjudication des travaux à exécuter pour l'assainissement de la traverse de la Grande Fontaine qui, véritable dépotoir est un danger réel pour la santé publique et donne aux personnes qui visitent une triste opinion sur notre charmant pays.

Quand la pioche des démolisseurs aura fait son oeuvre, que les maisons Fabre et Paraud auront disparues avec le pan du vieux rempart compris dans ce projet, le cloaque infect ne sera plus ; une nouvelle voie sera ouverte à la circulation, mais tout ce qui est à faire à cet endroit ne sera pas fait et l'on peut prédire d'avance que l'exécution de la place grandiose que ces démolitions vont laisser en perspective s'imposera alors et sera bientôt réclamée par la population tout entière. La même adjudication comporte aussi la construction d'un urinoir, et d'une bascule publique, ce que nous constatons avec plaisir, car l'un et l'autre sont d'une utilité incontestable.

N° du 22 Mars 1904 :
Rognes - Dimanche dernier à midi précis à l'Hôtel Théry, pavoisé à cet effet, autour d'une table très élégamment dressée par les soins de l'habile et gracieuse maîtresse d'Hôtel, se réunissaient les conscrits survivants de la classe 1863. Le menu choisi a eu l'honneur qu'il méritait, et la plus franche cordialité n'a cessé de régner durant ce banquet fraternel, les souvenirs de garnison et les faits d'armes ont fait l'objet des conversations joyeuses, à la suite desquelles on a improvisé un concert intime dont les patriotiques chansons d'antan ont fait les frais.
A l'heure de la séparation chacun se sentait heureux et rajeuni. Avant le banquet les sexagénaires s'étaient rendus en corps au cimetière pour déposer une couronne sur la tombe des disparus. Cette affectueuse attention a été très appréciée par les parents et amis des pauvres morts.
M. De Laroque, professeur d'agriculture est venu dimanche nous faire une conférence sur la fabrication et la consommation des vins. Inutile de dire que le savant professeur dont l'éloge n'est plus à faire a traité ces questions avec autorité et compétence, mais ce qui est vraiment regrettable c'est que nos agriculteurs ne se rendent pas plus en nombre à ces cours instructifs dont ils n'auraient qu'à tirer profit.

N° du 6 Avril 1904 :
Nous avons été profondément peinés par la mort si rapide de la jeune Léonie Aubert décédée hier, à l'âge de 19 ans ; en cette triste circonstance, nous adressons à la famille anéantie par cet irréparable malheur, toutes nos plus sympathiques condoléances. Nous envoyons aussi nos sincères condoléances à M. Richaud Séverin, conseiller municipal, qui vient d'être frappé par la mort de sa femme décédée à l'âge de 30 ans, à la suite d'une longue et cruelle maladie.
La défunte était la soeur de notre ami Bertagne Henri, le sympathique secrétaire de notre commune. Nous adressons à toute la famille éplorée l'expression de nos affectueuses condoléances.

N° du 8 Avril 1904 :
Rognes - La troupe Lully viendra demain Samedi nous donner une représentation du "Grand Mogol" les succès énormes remportés dans tous les environs par cette troupe nous sont un sûr garant que la salle des Colonnes sera, quoique vaste, trop petite pour contenir les nombreux auditeurs qui ne manqueront pas d'y accourir ce soir.
Nous apprenons avec plaisir que les grands travaux de l'assainissement du quartier de la fontaine viennent d'être adjugés à Mrs Pontois-Théry, ce qui assure d'avance leur parfaite exécution.

N° du 11 Avril 1904 :
Rognes - La représentation du Grand Mogol, qui nous a été donnée samedi soir par la troupe Lully, fut supérieurement interprétée. Le public enchanté fit à la pièce et aux artistes un chaleureux accueil. Nous formulons le voeux que cette troupe qui doit être classée parmi les meilleures nous revienne bientôt.
Nous apprenons avec plaisir que demain mardi, M. Delard Martin, directeur du Vitographe à Ners, donnera dans la salle des Colonnes une soirée seulement. Les personnes désirant passer une soirée inoubliable ne seront pas déçues car les procédés sont nouveaux, donnant tous les sujets grandeur naturelle, l'Histoire d'un???? le Cercle de la mort. Départ des Russes pour le Japon. Le programme sera des plus variés, donnant les actualités de l'année, et sera des plus moraux.

N° du 25 Avril 1904 :
Rognes - C'est avec plaisir que nous apprenons le retour parmi nous de la Troupe Lully. Ces artistes de choix et de mérite qu'on a su apprécier ici donneront ce soir lundi, dans la salle des Colonnes une représentation de la Fille de Madame Angot une opérette. On peut prédire d'avance une salle comble.

N° du 2 Mai 1904 :
Rognes - Télégramme - Elections municipales - Inscrits 418 - Votants 372. Liste Jourdan Union Républicaine 196 voix, élue. Liste Théry, Radicale Socialiste 183 voix.

N° du 7 Mai 1904 :
Rognes - Lundi 9 Mai, la troupe Lully donnera dans la salle des Colonnes, avec le concours de la gracieuse Mme Dejan, de M. et Mme Bégot et autres artistes, une représentation de la fille de Mme Angot opérette ; en disant que le piano sera tenu par M. Deluze, le virtuose accompli, nous sommes certains que cette soirée sera un vrai régal pour le public et un succès de plus pour cette troupe de choix.

N° du 11 Mai 1904 :
Rognes - Notre population apprendra avec plaisir que la société Philharmonique de Salon sera de passage à Rognes, demain jeudi 12 Mai, à 10 heures du matin, et qu'en cette occasion elle nous donnera un concert, sous la direction de son chef distingué, notre concitoyen et ami Reynier.
On nous prie d'informer les membres exécutants de la Philharmonique qu'ils devront se rendre à la salle de répétition, le jeudi 12 Mai, à 9 heures du matin pour la réception de l'Orphéon de Salon.
La soirée de lundi dernier, à la salle des Colonnes a été ce que l'on avait prévu., c'est-à-dire un énorme succès pour M. Lully et sa troupe. Par leurs applaudissements frénétiques et leurs rappels, les nombreux auditeurs ont prouvé leur enchantement et ceux qui ne se sont pas franchement désopilé la rate y ont mis de la mauvaise volonté.
Mardi prochain "les Mousquetaires au couvent".

N° du 14 Mai 1904 :
Rognes - Le passage de l'Orphéon de Salon, se rendant en excursion au bassin de St Christophe, et celui de la société musicale de la Renaissance de Mallemort se rendant au festival de St Cannat, s'étant par une heureuse coïncidence trouvés à la même heure, notre population a fait une grandiose manifestation de

sympathie à ces sociétés d'élite, qui nous ont gratifiés des plus jolis morceaux de leur répertoire. Notre municipalité et notre Philharmonique ont largement contribué à cette chaleureuse réception. Melle Blanche Guitton et Melle Apollonie Bonnaud ont très gracieusement offert des gerbes de fleurs aux vaillants artistes, qui ont fait aussi une ample moisson de bravos et d'applaudissements bien mérités. Cette charmante fête, hélas trop courte, s'est terminée par un apéritif d'honneur, offert à nos aimables visiteurs, à qui nous adressons, au nom de tous, l'expression de nos sentiments de reconnaissance.

N° du 17 Mai 1904 :
Rognes - Le conseil municipal s'est réuni dimanche et à réélu maire l'honorable M. Jourdan, et adjoint le sympathique M. Bonnaud Julien, qui nous administrent si sagement depuis quatre ans. Après la séance d'installation, M. le Maire, M. l'Adjoint et Mrs et Mmes les Conseillers ont été l'objet d'une manifestation de sympathie qu'ils n'oublieront pas de sitôt ; tous leurs amis groupés devant la mairie, les accueillent à leur sortie par un tonnerre d'applaudissement ; deux jeunes filles Melle Blanche Guitton et Melle Anna Granon, s'avancent et, tandis que la première débite avec une diction parfaite un compliment des mieux tournés, la dernière offre un superbe bouquet aux élus. La Philharmonique joue la Marseillaise, un ban formidable est battu et, lorsque le bruit des vivats est un peu calmé, M le Maire convie tous les assistants à se rafraîchir ; on accepte joyeusement et cette manifestation pacifique prend fin.

N° du 8 Juin 1904 :
Rognes - Le nommé Gustello Giovani-Battista né à Pinosea (Italie) vient d'être trouvé pendu à un arbre dans le domaine de Saint-Christophe appartenant à M. le Docteur Poussel de Marseille. D'après les constatations faites par le Docteur Jacquême la mort remontait à une dizaine de jours, le cadavre étant dans un état de putréfaction très avancé. De l'enquête faite par la gendarmerie de Lambesc, le suicide est dû à des souffrances physiques.

N° du 10 Juin 1904 :
Rognes - La digne et sympathique directrice de l'école libre de Jeunes Filles, Melle Au??? a eu la satisfaction de voir admettre au certificat d'études primaires les trois élèves qu'elle y a présentée. Melles Granon Hélène, Laurence Isoard, Germaine Calout, nos compliments à la dévouée directrice, aux élèves et aux parents.

N° du 21 Juin 1904 :
Rognes- Le cinquantenaire de la loi sur l'instruction laïque et obligatoire a été célébré ici, par un banquet de soixante couverts présidé par M. le Maire, assisté de M. l'Adjoint. A cette occasion, la Philharmonique a parcouru les principales rues du pays aux accents d'un pas redoublé entraînant et donné un concert sur la place des cafés. Le soir il y a eu un grand bal dans la cour de l'école décorée et illuminée à cet effet.

N° du 3 Juillet 1904 :
Rognes - M. Palustran, le dévoué directeur de l'école laïque des garçons vient d'obtenir un plein succès aux examens du certificat d'études primaires. Sur trois élèves qu'il a présenté trois ont été reçus, ce sont les jeunes Borel Raphaël, Poussel Eugène et Michel Augustin. A tous nos meilleurs compliments.

N° du 16 Juillet 1904 :
Rognes - La fête nationale a été ici la réédition des années précédentes, la veille une grande retraite aux flambeaux, avec le concours de la Philharmonique a parcouru les rues du pays. Le matin du 14, les salves de boîtes et le carillon des cloches ont donné le signal des réjouissances. A midi le banquet officiel a eu lieu au café Jourdan ; on a banqueté aussi au cercle de l'Hirondelle, à l'Hôtel Théry et chez M. Gaudin. Après les banquets la Philharmonique a, aux accents d'une marche entraînante, fait le tour du pays puis donné un concert sur la place des cafés et fait l'ouverture du bal qui a duré jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

N° du 18 Juillet 1904 :
Rognes - M. Hériès, avocat candidat au Conseil Général pour notre canton est venu samedi soir à 9 heures, nous exposer son programme. Une centaine de personnes, en grand nombre des citoyennes assistaient à la réunion présidée par le citoyen Michel Hilarion.

N° du 23 Juillet 1904 :
Rognes - Jeudi soir, M. Georges Chavernac, avocat candidat au Conseil Général pour notre canton est venu nous donner une réunion. Après la formation du bureau dont le président est, tout comme pour M. Heiriès, le citoyen Michel Hilarion l'orateur s'empresse de remercier les assistants d'être accourus en grand nombre ; il a un mot aimable pour tous, et en particulier pour l'élément féminin, qui est largement et gracieusement représenté. Il dit ensuite succinctement que son programme politique est celui du parti radical socialiste, encore tout comme celui de M. Heiriès. Il explique comment le congrès de Lambesc a adopté la candidature multiple et fait triompher le nom de M. Heiriès et le sien. Il développe ensuite longuement les questions agricoles et promet aux électeurs que s'il va siéger à l'assemblée départementale l'agriculture sera l'objet de toute sa sollicitude.

N° du 26 Juillet 1904 :
Rognes - Sous l'habile direction de leurs maîtresses dévouées, les élèves de l'école libre des jeunes filles donnaient, dimanche, une séance récréative à leurs parents et amis. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir admirer tous ces jeunes prodiges qui ont enlevé avec un brio remarquable et un ensemble parfait, le programme des mieux choisis. Nous regrettons que la place nous manque pour citer tous les détails de cette fête charmante durant laquelle ont fait merveille Melles Courtin, Granon H., Isoard, Bossy, Granon Anne, Philip, Guitton, Girard, Carlue. Nous devons une mention spéciale à Melles Davin Joséphine, Bonnaud Appolonie et Théry Léonie, qui se sont révélées de véritables artistes dans "La bonne du Sous-Préfet" comédie en deux actes. Tous nos compliments aux directrices distinguées et aux jeunes artistes.

N° du 23 Août 1904 :
Rognes - Dimanche un orage épouvantable s'est abattu sur notre localité ; le tonnerre, le vent, la pluie et la grêle ont fait rage durant douze heures consécutives. La récolte des raisins est sérieusement compromise, les routes sont ravinées les terres défoncées, de nombreux murs de soutènement se sont effondrés. Depuis 1886 l'on avait vu pareil temps.

N° du 26 Août 1904 :
Rognes - M. Pelletan et Mme Pelletan sont arrivés en automobile mercredi à 7h1/2 du soir, accompagnés de M. Michel député d'Arles et de Mme Michel. Messieurs Leydet sénateur, M. Vergé sous-préfet d'Aix et M. Jullien maire de Lambesc, faisaient partie de l'escorte. Reçu à l'entrée du village par des nombreux amis qui l'attendaient notre député est acclamé par des chaleureux applaudissements, deux jeunes fillettes Melles Charlotte Chabot et Jeanne Philip offrent des gerbes de fleurs à Mme Pelletan.
On forme un cortège et l'on se rend au cercle de l'Hirondelle où un apéritif d'honneur attend ces Messieurs qui prenant tour à tour la parole font l'éloge du ministère Combes, et naturellement le procès du cléricalisme.
A la suite le citoyen Michel Hilarion président du cercle, présente aux assistants un ordre du jour de félicitations au ministère Combes, et en particulier à M Pelletan, lu par M. Valeye Félix, cet ordre du jour est voté par acclamations, la séance est levée et ministre, député et sénateur nous quittent pour se rendre à Lambesc.

N° du 16 Octobre 1904 :
Rognes - C'est avec plaisir que nous relevons dans la liste des admissions au certificat d'études primaires, le nom de notre jeune compatriote Léon Théry, le fils de l'honorable entrepreneur M. Alphonse Théry. Nos félicitations à l'élève et nos compliments aux parents.

N° du 18 Octobre 1904 :
Rognes - Dimanche dernier a eu lieu au château de Cabannes une fête bien remarquable et bien touchante par sa simplicité. Les riches et très estimés propriétaires de ce grand domaine réunissaient une cinquantaine d'invités, tous leurs fermiers fermières domestiques ou employés, afin de fêter la famille Giraud, qui de père en fils, exploite leur ferme d'Olivari depuis 125 ans ; le fermier Blanc Joseph qui exploite depuis cinquante ans leur ferme de Neguo-Saumo, et les frères Carlue qui font valoir leur ferme de Cabannes depuis vingt-cinq ans.
A midi, dans une des salles du château artistement décorée pour la circonstance, les convives prenaient place autour d'une table élégamment dressée et faisaient le plus grand honneur au menu choisi. Enfin, les heureux propriétaires avaient tout prévu pour faire passer une agréable journée à leurs invités. Ils y ont pleinement réussi, et tous en gardent un souvenir ineffaçable. En donnant un tel exemple de solidarité entre le travail et le capital, ces bons maîtres et ces fidèles serviteurs ne méritent-ils pas une mention ?

N° du 20 Octobre 1904 :
Rognes - Aujourd'hui doit être célébré le mariage de M. Valeye Alexandre avec Melle Chassaud Mathilde, et dans le courant de la semaine prochaine celui de M. Chaffard, avec Melle Julie Gaudin. A tous nos meilleurs voeux de bonheur.

N° du 21 Octobre 1904 :
Rognes - Dans le courant de l'après-midi de mercredi dernier, au cours d'une partie de chasse que des nemrods marseillais faisaient dans le domaine de Barbebelle, M.X a accidentellement reçu dans les épaules, un coup de fusil qui

l'a sérieusement blessé. Le docteur Jacquême appelé en toute hâte a prodigué les premiers soins à la victime de ce pénible accident.

N° du 30 Octobre 1904 :
Rognes - Dans la journée de vendredi, entre une et 4 heures de l'après-midi, tandis que le propriétaire de la ferme du Véou et sa nombreuse famille étaient en train de vaquer aux travaux des champs, deux malandrins se sont introduits dans leur maison d'habitation où ils ont tout bouleversé ; les lits, tout le contenu des gardes robes et des placards ont été jetés à terre, les tableaux ont été décrochés des murs, la cave a été visitée, le vin blanc a reçu l'honneur mérité, deux bouteilles de vin cuit ont été emportées, ainsi qu'un revolver, deux pistolets, 50 Frs en numéraire, un collier en or ayant trois tours, trois montres et leur giletières en argent et divers objets. En un mot rien n'a échappé aux visiteurs ce tandis que le beau-frère de M. Farenc le sieur Suffren Marius, labourait paisiblement à 200 mètres de distance environ de la dite ferme. Vers 4 heures à son arrivée à la ferme, Mme Farenc a vu rôder aux alentours de la campagne deux individus aux allures suspectes que l'on suppose êtres les auteurs du vol, qui d'après des renseignements feraient paraît-il partie de la bande dite du Castelas, qui exploite Rognes, et ses environs.
Dans la nuit qui a précédé ce vol audacieux le cabanon de M. Cairet Joseph à St Marcelin, a été enfoncé et visité.

N° du 1 Novembre 1904 :
Rognes - Justement alarmés par les ravages que les renards causaient au gibier de notre territoire, avant l'ouverture de la chasse, une quinzaine des plus intrépides chasseurs du pays organisèrent des battues sous la direction de l'estimé M. Michel Baptistin notre sympathique ancien Maire. En quelques heures il fut fait un véritable hécatombe de ces animaux nuisibles ; 25 furent tués.
Avec l'argent de la fourrure attribuée à la destruction de ces animaux, les vaillants nemrods ont fêté hier leurs exploits cynégétiques par un banquet exquis et pantagruélique, qui leur a été servi à l'Hôtel Jourdan dont la renommée n'est plus à faire.
Dire ce que l'on a tiré de coups de fusil, fait entendre des aboiements de chiens et raconté d'histoires de chasse durant ces agapes fraternelles serait chose difficile. Qu'il nous suffise de dire que tout à été parfait durant cette fête charmante.

Dans une note parue à cette place dans notre numéro de dimanche et concernant les vols commis au Véori et au cabanon de M Cairet Joseph, il a été dit St Barnabé au lieu de St Marcelin qu'il fallait lire. Nous tenons d'autant plus à rectifier cette erreur qu'il n'y a pas ici de quartier portant le nom de St Barnabé.

N° du 4 Novembre 1904 :
Rognes - Nous avons été profondément peiné par la mort si rapide de notre ami Bonnaud Alexandre. Avec lui disparaît un républicain ferme et convaincu qui, par son caractère droit et loyal, s'était attiré l'estime de tous ceux qui l'ont connu.
Personnellement, nous nous honorions de son affectueuse amitié ; c'était pour nous chose agréable que de l'entendre faire le récit des époques troublées "où il y avait mérite, disait-il, d'être républicain militant." C'était un travailleur brave et

honnête homme dans toute l'acception du mot. Nous adressons à sa veuve éplorée à M.Bonnaud Julien notre sympathique adjoint, à ses frères, aux familles Bouchet, Coulet et Bonnaud-Pascal avec nos bien profonds sentiments de regret, les témoignages de nos plus sincères condoléances.

N° du 29 Novembre 1904 :
Dimanche dernier le "Petit Marseillais" donnait dans des "Nouvelles Locales" le succès obtenu devant la faculté de Montpellier par notre jeune et distingué concitoyen M. Henri Pons, qui a si brillamment soutenu sa thèse de Doctorat devant le jury présidé par M. le professeur Grasset qui lui a décerné la mention "très bien".
Et par une coïncidence étrange le même mémuro donnait, d'autre part, la fiche de délation que Bédarrides G.O. Marseille 1er Juin 1904 a fourni contre le brave commandant Pons, père de l'heureux lauréat. Nous regrettons que la place nous manque pour mentionner ici tous les états de service que compte à son actif la vaillante famille Pons, composée de trois frères, tous trois brillants militaires, ayant guerroyé en 1870, pendant vingt-cinq ans dans nos colonies, décorés et cités plusieurs fois à l'ordre du jour. Cette famille était l'honneur de notre pays et ne comptait que des amis. Le succès du fils a été accueilli ici avec autant de joie que ce que les mensonges de Bédarrides ont soulevé de dégoût. Ce n'est donc pas nous aventurer que de renouveler en cette double circonstance, à l'honorable famille Pons l'expression des meilleurs sentiments de tous les Rognens, sans distinction de parti.

N° du 25 Décembre 1904 :
Rognes - Un télégramme venu de Rousset, nous apporte la triste nouvelle de la mort de notre estimé concitoyen Goirand Denis, chef cantonnier décédé à l'âge de 52 ans. Le défunt était le beau-frère de notre sympathique dépositaire M. Michel Barlatier, à qui nous adressons, ainsi qu'à toute la famille éplorée, nos plus sincères condoléances.